

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N<sup>o</sup> 4/I

Séance du mardi 6 novembre 2007, première partie

Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz (AGT), présidente**Sommaire**

Ordre du jour . . . . .	247
Ouverture de la séance . . . . .	252

**Communications :**

1. Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables. Nouvelle composition du Comité. . . . .	253
2. Grand-Pont, Lausanne – Aménagement d'un espace muséographique sous les arches 17, 18 et 19 – Ouverture d'un compte d'attente . . . . .	253
3. Prix du Mérite sportif lausannois. . . . .	254

**Lettres :**

1. Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N <sup>os</sup> 2007/19, 2007/32, 2007/49 (Municipalité) . . .	255
2. Démission du Conseil communal de M. René Schaller (UDC) (M. René Schaller) . . . . .	255
3. Démission du Conseil communal de M <sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts) (M <sup>me</sup> Adèle Thorens). . . . .	256

**Interpellations :**

1. «Au sujet de l'éclairage public le long de la route de Berne au Chalet-à-Gobet» (M. Roland Ostermann). <i>Dépôt</i> . . . . .	252
2. «Mendicité! Ne pas mettre la Ville devant un fait accompli, mais prendre nos responsabilités...» (M. Claude-Alain Voiblet et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	252
3. «Maison de paille: zone de non-droit?» (M. Olivier Martin et consorts). <i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz) . . . . .	258
<i>Discussion</i> . . . . .	260

**Motions :**

1.	«Cachez ces conteneurs que je ne saurais voir !» (M. Roland Ostermann). <i>Dépôt</i> . . . . .	252
2.	Demande de modification du «Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965»: «Retrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques» (M. Fabrice Ghelfi). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	269
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	269
3.	«Réorganisation du Service de secours et d'incendie (SSI), un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du Règlement du SSI pour les sapeurs-pompiers volontaires» (M. Yves-André Cavin et consorts). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	271
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	271
4.	«Métamorphosons l'aide à l'apprentissage» (M. Guy Gaudard). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	273
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	273
5.	«La Ville de Lausanne montre l'exemple: motion demandant une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité» (M <sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	274
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	275

**Pétition :**

«Un Champignac d'airain pour Lausanne» (Académie champignacienne [178 signatures]). <i>Dépôt</i> . . . . .	252
--	-----

**Postulats :**

1.	«En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement» (M <sup>me</sup> Elisabeth Müller). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	266
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	267
2.	«La géothermie, de l'or rouge sous les pieds, il suffit de forer !» (M. Charles-Denis Perrin). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	267
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	268
3.	«La fête de l'art contemporain à Lausanne» (M <sup>me</sup> Claire Attinger Doepper). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	270
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	271
4.	«Encourager la mobilité douce à vélo: gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l'actuel m1» (M <sup>me</sup> Elena Torriani). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	275
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	275
5.	«Une «unité du développement durable» pour un développement responsable de Lausanne» (M. Charles-Denis Perrin). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	276
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	277
6.	«Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	277
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	278
7.	«Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique?» (M <sup>me</sup> Andrea Eggli). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	278
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	279
8.	«Besoin en électricité: ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages !» (MM. Gilles Meystre et Marc-Olivier Buffat). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	279
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	280

**Projet de règlement :**

Permettre la création de commissions spécialisées (M. Yves Ferrari). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	271
<i>Discussion préalable</i> . . . . .	272

<b>Questions orales</b> . . . . .	256
-----------------------------------	-----

# Ordre du jour

4<sup>e</sup> séance publique au Casino de Montbenon, le 6 novembre 2007 à 18 h 00 et 20 h 30

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

## B. QUESTIONS ORALES

## C. RAPPORTS

2. *Motion de M<sup>me</sup> Magali Zuercher*: «L'ouverture des <Portes St-François>, l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons!» (Trx). MARC-OLIVIER BUFFAT.

3. *Postulat de M. Giampiero Trezzini*: «Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe», et *postulat de M<sup>me</sup> Andrea Eggli*: «Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves (bis). Sans eau, pas de vie.» (Trx, AGF). ROLAND OSTERMANN.

4. *Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts (1062 sign.)*: «Sauvons l'immeuble Isoz de l'avenue de la Gare 39!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

5. *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72<sup>bis</sup> – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie.» (AGF). NICOLAS GILLARD.

6. *Rapport-préavis N° 2007/22*: Introduction d'une politique de développement durable en ville de Lausanne. 7<sup>e</sup> PARTIE. Vivre ensemble – Politique des quartiers et de proximité – Conclusions de l'Agenda 21. Réponse aux motions, postulat et pétitions: Diane Gilliard «Pour une maison des associations», Eddy Ansermet «Pour une radicale amélioration du service public», Marc Dunant «Accueil du public dans l'Administration», Carl Kyril Gossweiler «Pour une information du public respectueuse du public», Carl Kyril Gossweiler «Pour une ouverture cohérente de l'information au public». (AGF, EJE, SPS, CLP, Trx, SSE, SI). ROLAND RAPAZ.

7. *Rapport-préavis N° 2007/25*: Réponse à divers postulats, motions et pétitions. (AGF, Trx, EJE, SI). LAURENT GUIDETTI.

8. *Rapport-préavis N° 2007/26*: Réponse de la Municipalité à la motion Jacques Bonvin «Etude des possibilités de

migration de l'informatique communale vers les logiciels libres et les systèmes ouverts». (AGF). VINCENT ROSSI.

9. *Motion de M. Marc-Olivier Buffat et consorts* demandant l'étude de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. (SPS, AGF, EJE). ALAIN HUBLER.

10. *Rapport-préavis N° 2007/19*: Projet Métamorphose. Préavis d'intention et rapport-préavis. Réponses aux motions de M<sup>me</sup> Isabelle Truan, et de MM. Léopold Bavaud, Marc-Olivier Buffat. Réponses aux postulats de MM. Fabrice Ghelfi, Charles-Denis Perrin, Giampiero Trezzini. Demandes de crédits. (Trx, AGF, SPS, CLP, EJE, SSE, SI). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

11. *Préavis N° 2007/32*: Chemin des Retraites / rue Couchirard – Echange de la parcelle N° 642 propriété de la Commune de Lausanne, contre la parcelle N° 20'361 propriété de M. Kurt Hofmann et Jean-Paul Liardet. (CSP). RAPHAËL ABBET.

12. *Préavis N° 2007/35*: Plan partiel d'affectation «camping de Vidy», concernant les terrains compris entre le chemin du Camping, le chemin des Ruines romaines et le chemin bordant le lac. Radiation du PPA N° 651 du 26 juin 1991. (Trx). BLAISE MICHEL PITTON.

13. *Préavis N° 2007/49*: Participation de la Ville de Lausanne au capital de Vaud-Fribourg TV et au capital de Citéprod SA. (AGF, SI). COMMISSION DES FINANCES.

## D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INITIATIVES

14. *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller*: «En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement». (15<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

15. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin*: «La géothermie, de l'or rouge sous les pieds, il suffit de forer!» (15<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

16. *Motion de M. Fabrice Ghelfi* demandant une modification du Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 – Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques. (15<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

17. *Postulat de Mme Claire Attinger Doepper*: «La fête de l'art contemporain à Lausanne». (15<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

18. *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts*: «Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires». (15<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

19. *Projet de règlement de M. Yves Ferrari* permettant la création de commissions spécialisées. (16<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

20. *Motion de M. Guy Gaudard*: «Métamorphosons l'aide à l'apprentissage.». (16<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

21. *Motion de Mme Elisabeth Wermelinger*: «La Ville de Lausanne montre l'exemple! Motion demandant une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité.». (16<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

22. *Postulat de Mme Elena Torriani* pour encourager la mobilité douce à vélo: gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l'actuel m1. (16<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

23. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin*: «Une <unité du développement durable> pour un développement responsable de Lausanne». (17<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

24. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse». (17<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

25. *Postulat de Mme Andrea Eggli*: «Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique?». (17<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

26. *Postulat de M. Gilles Meystre et consorts*: «Besoin en électricité: ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages!» (18<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

27. *Motion de M. Gilles Meystre* demandant l'étude d'une alternative au mode de financement et de fonctionnement des Docks présenté par la Municipalité dans son préavis N° 2007/28. (1<sup>re</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

28. *Motion de Mme Isabelle Truan* visant à réparer les torts commis par l'audit sur les Docks. (1<sup>re</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

29. *Motion de M. Alain Hubler*: «µm5: un <micro-méto> pour le Vallon». (1<sup>re</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

30. *Motion de M. Marc-Olivier Buffat*: «Soutenir l'ECAL». (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

31. *Motion de Mme Andrea Eggli*: «L'eau est un bien public, elle doit être gérée par les collectivités publiques.». (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

32. *Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Pour faciliter la mobilité douce dès l'école». (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

33. *Postulat de Mme Rebecca Ruiz et consorts*: «Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans». (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

34. *Postulat de Mme Françoise Longchamp et consorts* pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée. (2<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

35. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics tels qu'appliqués aux habitants de la ville de Lausanne et à ceux des communes de l'agglomération lausannoise.». (3<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

36. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Naturalisation – Qu'il est loin le temps des faiseurs de Suisses. Modification de l'art. 39 bis du Règlement communal.». (3<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

#### INTERPELLATIONS

37. *Interpellation urgente de M. Olivier Martin et consorts*: «Maison de paille: zone de non-droit?». (2<sup>e</sup>). [AGF, Trx]. RÉPONSE MUNICIPALE.

38. *Interpellation de M. Julian Thomas Hottinger*: «Les emballages: ça PET sous toutes les formes!» (17<sup>e</sup>) [Trx]. DISCUSSION.\*

39. *Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts*: «Assainissement de la Caisse de pensions du personnel communal: un trou de Fr. 300 millions supplémentaires pour la Ville?» (12<sup>e</sup>) [AGF]. DISCUSSION.\*

40. *Interpellation de M. Vincent Rossi*: «Plus d'espace incitatif pour les immeubles écologiques». (15<sup>e</sup>) [Trx]. DISCUSSION.\*

41. *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Contrôle démocratique de l'automatisation des processus électoraux» (8<sup>e</sup>/05) [AGF]. DISCUSSION.\*

**Prochaines séances:** 20.11 (18 h 00, séance double – Casino de Montbenon, Salle des Fêtes), 11.12 (18 h 00, séance double – Casino de Montbenon, Salle des Fêtes), 12.12 (19 h 00 – Casino de Montbenon, Salle des Fêtes),

\* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

**22.1** (18 h 00, séance double), **5.2**, **26.2** (18 h 00, séance double), **11.3**, **8.4**.

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : Le secrétaire :  
Myriam Tétaz Vacant

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS

**23.10** *Préavis N° 2007/47*: Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Crédits-cadres annuels 2008. (Trx). COMMISSION DES FINANCES.

**23.10** *Préavis N° 2007/48*: Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2008. Plan des investissements pour les années 2008 et 2009. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

**6.11** *Préavis N° 2007/50*: Autorisations d'achats pour l'exercice 2008. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

**20.11** *Préavis N° 2007/54*: Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit-cadre annuel 2008. (SSE). COMMISSION DES FINANCES.

**20.11** *Préavis N° 2007/55*: Remplacements et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits-cadres annuels 2008. (SI). COMMISSION DES FINANCES.

**7.2.06** *Pétition de M. Carl K. Gossweiler* pour des aménagements d'ordre au bénéfice des préventions. COMMISSION DES PÉTITIONS.

**27.6.06** *Pétition de l'Association des étudiants de l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (A3EtSiPlus) et consorts (369 sign.)* concernant le stationnement dans les quartiers de Vennes et de Montolieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**12.9.06** *Pétitions de M. Carl K. Gossweiler* sur l'avenue des Toises 14. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**7.11.06** *Rapport-préavis N° 2006/55*: « Ville de Lausanne: interface pour l'apprentissage ». Réponse au postulat de M. Serge Segura. (AGF). PHILIPPE MIVELAZ.

**7.11.06** *Pétition de M<sup>me</sup> Monique Guex-Ciabacchini et consorts (59 sign.)* contre la transformation et l'agrandissement du Théâtre Municipal-Opéra. (Trx, CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**23.1** *Pétition de M. Martial Deléchat, M<sup>me</sup> Jenny Goy et consorts (1035 sign.)* « Contre le projet de club de rencontre à la rue Haldimand 7: halte à l'encouragement à la dégradation de l'humain! » (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**23.1** *Pétition du SSP section Lausanne, de SUD-Lausanne, de l'UPSI, de l'UEACL et consorts (1116 sign.)*: « A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses! Pétition du personnel de l'Administration adressée au Conseil communal de la ville de Lausanne ». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**23.1** *Pétition de M. Pascal Barone et consorts (519 sign.)* contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**13.2** *Rapport N° 2006/2*: Pétitions en suspens. (AGF). RAPHAËL ABBET.

**13.2** *Pétition de M<sup>me</sup> Dominique Marin Wursten et consorts (79 sign.)* demandant la mise en place d'un système de ralentissement de la circulation à la route du Jorat, à Montblésson. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**13.2** *Pétition de M<sup>me</sup> Geneviève Chiché*: « Chômage: pas de travail mais peut-être des idées ». (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**13.3** *Rapport-préavis N° 2007/4*: Règlement du Conseil communal. Adaptation aux dispositions légales en vigueur. Avis préalable de la Municipalité sur les projets de règlements de M<sup>me</sup> Nicole Grin et de MM. Michel Brun, Georges Arthur Meylan, Georges Glatz, Pierre Santschi et Marc Dunant. (AGF);

**2.10** *Rapport-préavis N° 2007/4 bis*: Règlement du Conseil communal. Modifications supplémentaires proposées par la commission du Conseil communal nommée pour examiner le rapport-préavis N° 2007/4, du 1<sup>er</sup> février 2007. Avis préalable de la Municipalité sur le projet de règlement de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts concernant les interpellations urgentes. (AGF). ROGER COSANDEY.

**27.3** *Rapport-préavis N° 2007/11*: Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Solange Peters « Pour l'instauration de mesures d'incitation à l'engagement de femmes aux postes de cadres de l'Administration communale ». (AGF). DIANE GILLIARD.

**15.5** *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: « Licenciement économique: égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge ». (AGF). ANDRÉ GEBHARDT.

**15.5** *Postulat de M. Laurent Guidetti*: « Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville! » (Trx, SI, SSE). ROLAND RAPAZ.

**15.5** *Projet de règlement de M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéloz*: «Proposition de modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne: Indemnités pour frais de baby-sitting». (AGF). OLIVIER MARTIN.

**15.5** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller*: «Les coopératives de locataires: une façon d'accéder au logement à promouvoir». (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

**15.5** *Rapport-préavis N° 2007/18*: Accès à l'information et aux prestations sociales. Réponse à la motion Charles-Denis Perrin et consorts demandant à la Municipalité de participer au développement de nouvelles formes d'aide et d'assistance aux personnes âgées, précarisées ou handicapées, ainsi qu'aux professionnels et associations qui œuvrent en leur faveur. (SSE). JEAN-LOUIS BLANC.

**15.5** *Rapport-préavis N° 2007/20*: Vieillir au XXI<sup>e</sup> siècle à Lausanne. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Claire Attinger et consorts. (CLP). TRISTAN GRATIER.

**15.5** *Pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts (7707 sign.)* pour le maintien des jardins familiaux de Vidy, Lausanne. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**15.5** *Pétition de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts (50 sign.)* demandant la construction d'un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**26.6** *Pétition de M. Alberto Perez et consorts (28 sign.)* demandant la sécurisation du passage pour piétons sis au ch. de Pierrefleur N° 30. (SPS, Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**4.9** *Rapport-préavis N° 2007/33*: Collège de Villamont: réfection, agrandissement et transformations. Demande de crédit d'ouvrage. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens intitulé «Plus d'espace libre pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier». (EJE, Trx). NICOLE GRIN.

**4.9** *Pétition de M. Louis Calame et consorts (29 sign.)* sur l'heure de fermeture des bureaux de vote lausannois. (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**2.10** *Rapport-préavis N° 2007/34*: Création d'une crèche garderie aux fins d'accueillir notamment les enfants des collaborateurs et collaboratrices de l'Administration communale. Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron. (AGF, EJE). MARIA VELASCO.

**2.10** *Rapport-préavis N° 2007/36*: Pour une prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics. Réponse à la motion de M. Charles-Denis Perrin. (Trx, CLP, SI). ROGER COSANDEY.

**2.10** *Rapport-préavis N° 2007/37*: Aménagement du site de Sauvabelin. Réponse à la motion Fabrice Ghelfi «Pour

une étude visant à aménager le site de Sauvabelin». (EJE, Trx, SSE, CLP). DAVID PAYOT.

**2.10** *Préavis N° 2007/38*: Parcelle N° 15'320 sise à Pra Roman. Droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation NetAge. (CLP). MAURICE CALAME.

**2.10** *Rapport-préavis N° 2007/40*: Accès à l'information et aux prestations sociales. Réponse à la motion Charles-Denis Perrin et consorts demandant à la Municipalité de participer au développement de nouvelles formes d'aide et d'assistance aux personnes âgées, précarisées ou handicapées, ainsi qu'aux professionnels et associations qui œuvrent en leur faveur. (SSE). LUCAS GIRARDET.

**2.10** *Pétition des commerçants lausannois (1108 sign.)*: «Super City Management – Non merci!» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**2.10** *Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne (41 sign.)*: «Ne défigurons pas le collège de Villamont!» (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**23.10** *Rapport-préavis N° 2007/41*: Politique du logement – S'impliquer sur le marché libre. Réponse à la motion de M. Grégoire Junod et consorts. (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

**23.10** *Rapport-préavis N° 2007/42*: Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Andrea Eggli «Pour l'aménagement de la Dune de Malley». (SSE). ANDREA EGGLI.

**23.10** *Préavis N° 2007/43*: Révision complète d'un groupe turbine-alternateur de l'aménagement hydroélectrique de Lavey. (SI). YVES-ANDRÉ CAVIN.

**23.10** *Rapport N° 2007/1*: Rapport sur l'état des motions, postulats, projets de règlement et pétitions dont le délai de réponse est échu ou ne pourra pas être respecté. COMMISSION DE GESTION.

**23.10** *Rapport-préavis N° 2007/44*: Modernisation des ports de petite batellerie de Vidy et d'Ouchy. Augmentation de la capacité d'accueil du port de Vidy. Projet de 1998 remanié et demande de crédit complémentaire. Alimentation en eau et en électricité. Rénovation et création de W.-C. publics et de douches. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller. (SPS, Trx, SI). VINCENT ROSSI.

**23.10** *Préavis N° 2007/45*: Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de Cour, l'avenue du Mont-d'Or, la limite sud des parcelles N°s 4680 et 4674 et la limite ouest des parcelles N°s 4669, 4675 et 4676. Radiation du plan légalisé N° 338 du 17 août 1954. Modification partielle du plan des limites des constructions du plan général d'affectation du 26 juin 2006. (Trx). JEAN-PIERRE BÉBOUX.

**23.10** *Préavis N° 2007/46*: Implémentation du module SAP Energy Data Management aux Services industriels. Réaménagement de locaux. Crédit complémentaire pour la mise en œuvre de la deuxième étape du projet SAP. (SI). ROLAND RAPAZ.

**23.10** *Pétition de M<sup>me</sup> Anne Decollogny et consorts (344 sign.)*: «Pour une avenue Vinet plus conviviale». COMMISSION DES PÉTITIONS.

**23.10** *Pétition de M. Alain Bron (1 sign.)*: «Pour un pont sans pompiers – Une liaison verte entre le Flon et Sévelin». COMMISSION DES PÉTITIONS.

**6.11** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller*: «Ne jetons plus la biomasse au feu!» (Trx). STÉPHANIE APOTHÉLOZ.

**6.11** *Préavis N° 2007/51*: Modification du règlement de la taxe de séjour. (AGF). ALAIN HUBLER.

**6.11** *Préavis N° 2007/52*: Avenue du Chablais 30. Droit distinct et permanent de superficie et cautionnement solidaire en faveur de la Société coopérative Cité-Derrière. (CLP). SYLVIANNE BERGMANN.

**6.11** *Préavis N° 2007/53*: Constitution et participation au capital-actions d'une société de commercialisation d'électricité et de produits associés. (SI). COMMISSION DES FINANCES.

## II. INTERPELLATIONS

**8.4.03** *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5<sup>e</sup>/03). DISCUSSION.

**30.3.04** *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2<sup>e</sup>/04). DISCUSSION.

**13.6.06** *Interpellation de M<sup>me</sup> Adèle Thorens et consorts*: «Quel avenir pour le <Site associatif du 52>?» (19<sup>e</sup>/06). DISCUSSION.

**21.11.06** *Interpellation de M<sup>me</sup> Adèle Thorens*: «Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21?» (7<sup>e</sup>/06). DISCUSSION.

**13.3** *Interpellation de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**2.10** *Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts*: «Qui sème le vent récolte la tempête...» (2<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**2.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Manifestation politique pacifique ou castagnes urbaines...» (2<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**2.10** *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «Il n'y aura plus de Fête de Lausanne. Pourquoi et qu'est-il prévu pour remplacer cette grande fête populaire?» (2<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**2.10** *Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Germond*: «Comment améliorer le stationnement deux-roues à la gare de Lausanne?» (2<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**2.10** *Interpellation de M. Raphaël Abbet et consorts*: «Rapport d'audit sur la police, droit d'information du Conseil communal...» (2<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**23.10** *Interpellation de M. Jacques Pernet*: «Quelles mesures pour que Lausanne soit l'une des villes les plus accueillantes de l'EURO 08?» (3<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**23.10** *Interpellation de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz*: «Eurofoot 2008: quels horaires d'ouverture pour les commerces à Lausanne?» (3<sup>e</sup>). DISCUSSION.

# Séance

du mardi 6 novembre 2007, première partie

**Membres absents excusés :** M. Raphaël Abbet, M. Jean-Pierre Bébox, M<sup>me</sup> Marie Deveaud, M<sup>me</sup> Sylvie Freymond, M<sup>me</sup> Florence Germond, M<sup>me</sup> Nicole Graber, M<sup>me</sup> Nicole Grin, M. Xavier de Haller, M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner, M. Claude Mettraux, M. Paul Ntumba Kahumbu, M. Jacques Pernet, M. René Schaller, M<sup>me</sup> Anna Zürcher.

**Membres absents non excusés :** M. Tristan Gratier, M<sup>me</sup> Stéphanie Pache.

Membres présents	84
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 h, au Casino de Montbenon.

**La présidente :** – Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je vous prie de prendre place, il est déjà 18 h 05. Le quorum semble atteint, je déclare ouverte cette séance du Conseil communal.

Avec votre accord, donné lors de la dernière séance, M. Jacques Ballenegger, avocat et ancien conseiller communal, sera donc secrétaire du Conseil à temps partiel jusqu'à la fin de l'année. Nous l'en remercions. Nombre d'entre vous le connaissent puisqu'il a siégé dans cette assemblée de 1988 à 2005. Quelques renseignements utiles à propos de sa collaboration: il sera présent tous les mardis matin à l'Hôtel de Ville, dans le bureau du secrétaire du Conseil communal. Il y sera à d'autres moments, pas à jours fixes, mais selon les nécessités de sa charge et ses disponibilités. Vous pouvez l'atteindre à son étude, au 021 311 23 88, où, mieux qu'un répondeur, une charmante secrétaire prendra vos appels, pendant les heures de bureau, évidemment. Quant à son adresse mail, c'est [j.ballenegger@bluewin.ch](mailto:j.ballenegger@bluewin.ch).

Par ailleurs, sur demande de plusieurs groupes, l'agenda des séances du Conseil communal a été modifié à partir de Pâques 2008. Il n'y a pas de changements jusqu'à cette date, puis nous aurons en principe séance tous les quinze jours, sauf pendant les vacances scolaires. Ce sera clairement indiqué sur un prochain ordre du jour.

Dès lors nous pouvons passer au point 1 de l'ordre du jour, Communications. Vous avez la parole, Monsieur Ballenegger.

**M. Jacques Ballenegger, secrétaire de séance :** – Sont arrivés au Bureau du Conseil :

**Motion de M. Roland Ostermann :**  
« Cachez ces conteneurs que je ne saurais voir ! »

*Dépôt*

Lausanne, le 23 octobre 2007

(Signé) *Roland Ostermann*

**Interpellation ordinaire de M. Roland Ostermann :**  
« Au sujet de l'éclairage public le long de la route de Berne au Chalet-à-Gobet »

*Dépôt*

Lausanne, le 23 octobre 2007

(Signé) *Roland Ostermann*

**Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts :** « Mendicité ! Ne pas mettre la Ville devant un fait accompli, mais prendre nos responsabilités... »

*Dépôt*

Lausanne, le 6 novembre 2007

(Signé) *Claude-Alain Voiblet et 4 cosignataires*

**Pétition de l'Académie champagnacienne (178 signatures) :** « Un Champagnac d'airain pour Lausanne »

*Dépôt*

Lausanne, le 6 novembre 2007

*Texte de la pétition*

Pétition au Conseil communal de Lausanne

**Un Champagnac d'airain pour Lausanne**

Ayant vu naître sur son sol le Grand Prix du Maire de Champagnac, qui depuis 1988 distingue les plus belles

prouesses oratoires et littéraires romandes de l'année, ayant elle-même fourni, par ses Autorités et sa population, de nombreux lauréats et de plus nombreux encore candidats à ce Grand Prix, ayant perdu depuis l'annexion bernoise toute figure tutélaire capable à la fois de l'incarner et d'assurer son rayonnement par-delà le lac et les collines, la Ville de Lausanne se doit d'honorer dignement le Maire de Champagnac en lui dédiant un monument grandiose et impérissable, situé en un emplacement visible et passant.

N'importe quelle forme pourra être envisagée: colonne, trophée, mémorial, aquarium, cénotaphe, tumulus, mausolée, sépulcre, stûpa, alignement mégalithique ou arc de triomphe. Il importera seulement de mettre en évidence l'élan champagnacien et son lien indissoluble avec la cité.

Les personnes soussignées, amies de la logique et de la langue française, demandent au Conseil communal de Lausanne:

- d'approuver le principe de l'érection en ville de Lausanne d'un monument voué à la gloire du Maire de Champagnac,
- de charger la Municipalité d'envisager les modalités pratiques d'une telle érection.

A renvoyer jusqu'au 21 mars 2007 à l'Académie champagnacienne c/o La Distinction, case postale 125, 1018 Lausanne 18, [www.distinction.ch](http://www.distinction.ch)

### **Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables. Nouvelle composition du Comité**

#### *Communication*

Lausanne, le 22 octobre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le nouveau règlement de ce Fonds, accepté par le Conseil communal de Lausanne le 5 juin 2007, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. La composition du Comité a été modifiée comme suit:

- 2 représentants des Services industriels dont le directeur qui préside le comité et qui en fait partie de droit;
- 1 conseiller municipal proposé par les Communes qui contribuent à l'alimentation du fonds;
- 1 représentant de l'Etat de Vaud;
- 1 expert technique externe désigné par la Municipalité, en raison de l'annonce du retrait de M. Charles Garneri au sein du Comité suite à la fusion des Electriciens romands et de l'Association des entreprises suisses d'électricité.

De ce fait, nous vous informons que M. François Maréchal, maître d'enseignement et de recherche à l'EPFL, a été nommé au Comité du Fonds susmentionné en tant qu'expert technique externe.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

### **Grand-Pont, Lausanne – Aménagement d'un espace muséographique sous les arches 17, 18 et 19 – Ouverture d'un compte d'attente**

#### *Communication*

Lausanne, le 22 octobre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Donnant suite à la motion de M. Gianni John Schneider du 04.09.2001 et au rapport-préavis N° 2004/56 du 16.12.2004 qui lui répond, la Municipalité a étudié la faisabilité d'un aménagement d'espace muséographique sous les arches 17, 18 et 19 du Grand-Pont. Elle a décidé l'ouverture d'un **compte d'attente de Fr. 250'000.-** pour couvrir les frais d'étude qu'il y aura lieu d'engager jusqu'à l'obtention du permis de construire.

Pour rappel, c'est de 1839 à 1844 que fut construit le Grand-Pont, œuvre emblématique et capitale de l'ingénieur cantonal Adrien Pichard (1790-1841). Depuis 1987, le Grand-Pont figure à l'inventaire des Monuments historiques de l'Etat de Vaud au titre de monument d'importance régionale (note 2) entraînant l'obligation pour la Commune de conserver l'édifice dans sa forme et sa substance. Toute intervention sur le Grand-Pont doit être donc pensée avec le plus grand soin et menée dans un esprit de respect de la substance historique de cet ouvrage.

Le projet consiste à implanter dans les arches 17, 18 et 19 du Grand-Pont un espace muséographique centré sur le thème du design et dont le pilotage serait assuré par le Mudac. L'espace muséographique nouvellement créé représente une surface de l'ordre de 260 m<sup>2</sup>.

Il est prévu de présenter de 3 à 6 manifestations par année mettant en évidence toutes les disciplines associées au design, invitant des partenaires (autres musées, écoles spécialisées ou encore choix d'œuvres ciblées présentées aux rendez-vous internationaux telles les foires de Milan, de Cologne, de Paris, de Londres, etc.) et favorisant une approche non pas spécialisée mais tous publics, proche des gens et donc ouverte sur les thèmes de société.

Compte tenu de la situation, le projet propose la gratuité d'accès et un horaire en adéquation avec celui des commerces de cette zone (à l'exception de la fermeture du lundi).

Le calendrier des études et des travaux est le suivant :

- Dépose à l'enquête, remise du préavis : printemps 2008
- Mise à disposition des lieux : octobre 2008
- Travaux d'aménagement : novembre 2008 à août 2009
- Ouverture au public : septembre 2009

La Municipalité, dans sa séance du 24 mai 2007, a accepté l'ouverture d'un compte d'attente de Fr. 250'000.–.

Consultée, conformément à l'art. 97 bis du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est, dans sa séance du 20 juin 2007, prononcée favorablement à ce sujet.

Vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

### Prix du Mérite sportif lausannois

#### Communication

Lausanne, le 22 octobre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En 1981, la Municipalité a instauré le Prix du Mérite sportif lausannois. Ce prix est destiné à récompenser une personnalité qui s'est distinguée par d'éminentes qualités sportives et morales et qui a particulièrement marqué la vie sportive lausannoise par son activité et son dévouement. Il est décerné par la Municipalité, sur proposition de la Commission municipale des sports, en principe tous les deux ans. Il consiste en une médaille et un diplôme. Très exceptionnellement, ce prix peut être décerné à deux personnalités simultanément si leurs mérites sont équivalents.

Ce prix a été décerné en 1981 à MM. Jean Presset et Gérard Dubi, en 1983 à MM. Raymond Gafner et Robert Gruaz, en 1985 à MM. Robert Baldin et Daniel Mellet, en 1987 à MM. Jean-Paul Bidaud et Robert Crausaz, en 1989 à M<sup>lle</sup> Anita Protti et à M. Pierre Massonnet, en 1991 à M. Georges-André Carrel, en 1993 à M. Jean-François Pahud, en 1997 à M. Pierre Chabloz, en 1997 à M. Jacky Delapierre, en 1999, à M. Gilbert Felli, en 2001 à M. Richard Dürr, en 2003 à M. Philippe Rochat et en 2005 à MM. Erich Burgener et Stéphane Chapuisat.

La Municipalité, sur proposition de la Commission municipale des sports, qui a elle-même consulté les sociétés sportives lausannoises, a désigné comme lauréat pour 2007 :

#### MONSIEUR JACQUY BOINNARD

Né en 1947, Jacquy Boinnard est, depuis ses 13 ans, fidèle à un club, le Star Lausanne Hockey Club. Après une carrière amateur qui le mena jusqu'en 2<sup>e</sup> ligue, il devint entraîneur de cette même équipe de 2<sup>e</sup> ligue. Il a aussi été arbitre, coach, caissier, vice-président et président du Star Lausanne HC. Outre ces fonctions au sein du club, Jacquy Boinnard a, surtout, contribué à la création de l'Ecole de hockey pour les débutants et à l'organisation de camps d'été pour les jeunes hockeyeurs lausannois. Un des pères du MOJU (le mouvement regroupant les juniors du LHC, du Star Lausanne HC, du Prilly HC et du Renens HC), il en est le principal animateur, ne comptant ni son temps, ni son énergie.

Jacquy Boinnard est aussi un de ces bénévoles sans lesquels le sport, tel que nous le connaissons, ne pourrait être. Il a ainsi participé, comme responsable de la commission «accueil», à l'organisation des Championnats du monde, en 1997, et d'Europe en 2002, de patinage artistique. Il est actuellement membre du Comité d'organisation des Championnats d'Europe de gymnastique artistique masculine, qui auront lieu en notre ville en 2008.

Exemple d'un homme ayant mis ses connaissances, son expérience et son dynamisme au profit des autres, en particulier de la formation de la relève, Jacquy Boinnard n'a jamais voulu du devant de la scène ou des honneurs, leur préférant la discrétion, plus propice à la concrétisation de ses projets. Ces qualités sportives et morales méritent d'être récompensées.

La cérémonie de remise de la récompense au lauréat aura lieu le **lundi 12 novembre 2007, à 17 h 30**, à la salle Paderewski du Casino de Montbenon.

A l'issue de cette cérémonie, les sportifs lausannois méritants recevront les récompenses que la Ville de Lausanne décerne, comme chaque année, à celles et ceux qui ont réalisé des performances au niveau national, voire international, durant l'année 2007.

Nous vous remercions de prendre acte de cette communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

**Demande d'urgence de la Municipalité  
pour les préavis N°s 2007/19, 2007/32, 2007/49**

*Lettre*

Madame Myriam Tétaz  
Présidente du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1002 Lausanne

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2007

**Séance du Conseil communal du 6 novembre 2007**

Madame la Présidente,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence les préavis suivants :

**Chiffre 10 – Rapport-préavis N° 2007/19 :** «Projet Métamorphose. Préavis d'intention et rapport-préavis. Réponses aux motions de M<sup>me</sup> Isabelle Truan et de MM. Léopold Bavaud, Marc-Olivier Buffat. Réponses aux postulats de MM. Fabrice Ghelfi, Charles-Denis Perrin, Giampiero Trezzini. Demandes de crédits».

**Motif:** *Lancer diverses procédures vu le calendrier défini.*

**Chiffre 11 – Préavis N° 2007/32 :** «Chemin des Retraites / rue Couchirard – Echange de la parcelle N° 642 propriété de la Commune de Lausanne, contre la parcelle N° 20'361 propriété de MM. Kurt Hofmann et Jean-Paul Liardet».

**Motif:** *Nécessité de signer les actes avant le démarrage du chantier. Ouverture du chantier programmée pour ces prochaines semaines.*

**Chiffre 13 – Préavis N° 2007/49 :** «Participation de la Ville de Lausanne au capital de Vaud-Fribourg TV et au capital de Citéprod SA».

**Motif:** *Délai très court exigé de l'Autorité fédérale concernée.*

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

La vice-présidente :	Le secrétaire remplaçant :
Silvia Zamora	Christian Zutter

**La présidente :** – Je vous remercie, Monsieur Ballenegger. Nous avons reçu aussi deux lettres de démission. La première est de M. René Schaller :

**Démission du Conseil communal  
de M. René Schaller (UDC)**

*Lettre*

Monsieur  
René Schaller  
Rue du Maupas 22  
1004 Lausanne

A la Présidente  
du Conseil communal  
Madame Myriam Tétaz  
Place de la Palud 7  
1002 Lausanne

Lausanne, le 30 octobre 2007

**Démission de mon mandat de conseiller communal**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Par ces quelques lignes je vous prie de prendre note de ma démission pour le 31 décembre 2007. En effet, en fonction de mon engagement professionnel et la conduite de mon commerce, il m'est très difficile de répondre de manière optimale à l'accomplissement de ce mandat politique.

Par ailleurs, mon engagement politique n'a pas trouvé l'assentiment de certains extrémistes qui ont à plusieurs reprises causé des dégâts importants à la devanture de mon commerce. Durant 18 mois, j'ai pu me rendre compte qu'un engagement en faveur de la collectivité publique requiert beaucoup de patience et de disponibilité.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous présente, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, mes salutations les meilleures.

(Signé) *René Schaller, conseiller communal*

Copie à Claude-Alain Voiblet président du groupe UDC au Conseil communal

**La présidente :** – Nous respectons votre décision, Monsieur Schaller. Je la regrette, parce que les raisons en sont amères et navrantes. Je la regrette aussi personnellement, parce que je n'oublie pas votre poignée de main cordiale quand je suis arrivée, nouvellement élue, comme vous, dans la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville. C'est que nous étions de vieilles connaissances de la Croix-d'Ouchy ! Nous vous remercions, Monsieur Schaller, du temps que vous avez donné à votre Commune.

L'autre lettre est de M<sup>me</sup> Adèle Thorens :

**Démission du Conseil communal  
de M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts)**

*Lettre*

Adèle Thorens Goumaz  
Av. Ste-Luce 8  
1003 Lausanne  
079 478 90 05  
[adele.thorens@verts-vd.ch](mailto:adele.thorens@verts-vd.ch)

Madame la Présidente du Conseil communal  
Myriam Testaz  
Hôtel de Ville  
Place de la Palud 2  
Case postale 6904  
1002 Lausanne

Lausanne, le 3 novembre 2007

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les municipaux, chers collègues,

Je vous fais part par la présente de ma démission de notre Conseil communal pour le 7 novembre 2007. Elue au Conseil national le 21 octobre dernier, je ne souhaite pas assumer à la fois ces deux charges, ce d'autant plus que je vais garder mon poste de responsable de la formation au WWF Suisse.

Je vous quitte à regret, car j'ai assumé mon mandat avec grand plaisir durant ces cinq années, presque jour pour jour. Tant de dossiers passionnants se sont succédé. Je me souviendrai en particulier de ceux qui ont constitué l'Agenda 21 de notre Ville. La dernière commission dans laquelle j'ai siégé traitait d'ailleurs de son ultime volet.

Je n'oublierai pas non plus le plaisir de débattre avec vous en commission ou en plénum, en particulier lors de la précédente législature, dont le ton était plus conciliant et orienté vers la recherche de solutions communes.

J'ai la chance de pouvoir céder mon siège à une autre femme, Natacha Litzistorf, qui est, de plus, comme moi, engagée professionnellement dans une ONG environnementale. Je suis certaine que vous saurez apprécier ses qualités de politicienne. Quant au poste de président du groupe des Verts, il a d'ores et déjà été repris par Giampiero Trezzini.

En vous souhaitant des débats animés et constructifs, que je compte bien continuer à suivre faute d'y participer, je vous adresse, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les municipaux, chers collègues, mes salutations les meilleures.

(Signé) *Adèle Thorens*

**La présidente :** – Vous allez nous manquer, Madame Thorens, mais nous ne pouvons que nous réjouir des raisons qui vous amènent à démissionner. Soyez certaine que

nous suivrons avec intérêt votre travail à Berne. Puissiez-vous y défendre les intérêts et les options de Lausanne, du Canton et de la Suisse romande. Bonne chance dans la Ville fédérale, recevez nos vœux et nos félicitations, Madame Thorens !

Nous en arrivons à la partie B de l'ordre du jour, questions orales. Je vous prie de garder la main levée pour avoir le temps de noter le nom des personnes qui désirent poser des questions.

**Questions orales**

*Question*

**M. Axel Marion (LE) :** – Du 28 décembre au 1<sup>er</sup> janvier prochain auront lieu les rencontres européennes de Taizé, à Genève et dans l'arc lémanique. Taizé est une communauté œcuménique chrétienne installée en Bourgogne, fondée par Frère Roger, un éminent Vaudois. Elle réunit chaque année des jeunes de toute l'Europe dans différentes villes : Zagreb, Paris, Milan. Cette année, c'est Genève. Mais Genève n'a évidemment pas la taille de ces grandes métropoles, et tout l'arc lémanique est mis à contribution. L'une des particularités de ces rencontres, c'est l'accueil des jeunes dans les familles. Lausanne devrait accueillir entre 5000 et 10'000 jeunes sur son territoire ou dans ses communes environnantes. C'est un nombre très important. Les paroisses lausannoises, réformées, catholiques ou d'autres confessions chrétiennes, s'engagent fortement pour trouver des places dans les familles. Cela pourrait cependant de ne pas suffire, car cet événement tombe aussi dans une période de l'année où souvent les gens partent en vacances. Ma question est donc la suivante : compte tenu de l'image d'hospitalité que la Ville de Lausanne souhaite offrir et de l'occasion qui lui est donnée, via ces jeunes, de propager cette image à travers toute l'Europe, la Municipalité serait-elle disposée à aider les paroisses à sensibiliser la population à l'accueil ? Il ne faut pas être chrétien engagé pour recevoir ces jeunes. Il suffit d'ouvrir sa porte et d'être prêt à la rencontre avec ces jeunes Européens. Est-ce que la Municipalité peut aider à cette recherche, par exemple par le biais scolaire ? Et ma deuxième question : si nous ne parvenons pas à loger tous ces jeunes dans des familles, la Municipalité serait-elle d'accord de mettre des locaux collectifs gracieusement à disposition ? Je pense par exemple à des salles de gymnastique : ces jeunes ont des conditions de vie très simples, ils prennent un matelas avec eux. Un lieu collectif avec si possible une douche et des installations sanitaires à proximité suffit tout à fait.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education :** – La question de M. Marion croise une requête du comité d'organisation des 30<sup>es</sup> Rencontres européennes de jeunes. Comme à son habitude lors

de telles requêtes, la Municipalité envisage ce qu'il est possible d'organiser. La Communauté de Taizé, par Frère Georg – je ne sais pas comment il s'appelle – nous a demandé d'accueillir avec bienveillance d'éventuelles demandes. Nous en sommes là. J'ai eu l'occasion de rencontrer quelques paroisses qui préparent leur venue. C'est en train de s'organiser avec sérénité et compétence. Les paroisses ont beaucoup de forces pour cela. Ensuite, nous verrons ce qu'il est possible de faire pour une manifestation de ce type, mais nous n'utiliserons pas le créneau scolaire pour diffuser des informations, cela ne se fait pas. Il va de soi que la Municipalité ne laissera personne à la rue. S'il devait y avoir beaucoup de jeunes ici, nous pourrions envisager d'ouvrir des salles de gymnastique en fin d'année. Nous examinons la situation de manière coordonnée entre Genève et Lausanne, afin d'éviter des logements dans des endroits nécessitant beaucoup de déplacements. Nous accueillons donc avec bienveillance cette demande et répondrons dans le cadre de la Municipalité.

Permettez-moi un clin d'œil, ça fait du bien dans cette soirée. Vous avez mentionné l'image d'hospitalité que Lausanne compte diffuser à travers cette manifestation. J'ai reçu le prospectus des organisateurs. Le texte dit : «... d'Yverdon-les-Bains à Gex, d'Annemasse à Montreux, les paroisses et les familles vont accueillir les jeunes.» J'ai cherché, Lausanne n'y est jamais mentionnée, tout au plus parle-t-on de l'arc lémanique. Ce n'est pas grave ! Cela peut vous intéresser, et je le dis avec bienveillance : ils nous ont écrit, j'ai ici l'enveloppe que «Taizé, Rencontres européennes» envoie : «Aux municipaux, place de la Palud 2», à la «Commune de la Sallaz» ! (*Rires.*)

#### Question

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann (LE) :** – Sur un mur pas très éloigné de l'endroit où nous siégeons, je lis depuis trois séances le mot – excusez-moi – «connard», en très grosses lettres. Je ne sais pas quel municipal va me répondre, mais franchement, ce terme me gêne et il serait de bon ton que ce tag soit effacé.

#### Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation :** – Oui, bien sûr, il faut rendre service ce soir ! Nous avons la Maison de paille, Métamorphose... Madame Fiora-Guttmann, nous allons mettre tout en œuvre (... *rires.*) pour que cette inscription déshonorante soit effacée le plus rapidement possible grâce à la diligence de l'unité tag gérée par M. Français, sur un bâtiment qui appartient à Culture, Logement et Patrimoine. Nous allons faire tout notre possible pour répondre à votre demande. C'est inadmissible que ce tag reste ! (*Rires.*)

#### Question

**M. Cédric Fracheboud (UDC) :** – J'ai appris dans la presse la démission surprise du directeur des Docks. Je souhaite

être informé : peut-on s'attendre, pour la fin de l'année ou plus tard, à quelques mauvaises nouvelles quant au fonctionnement de cette entreprise ?

#### Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – M. Fracheboud s'adresse à Messieurs les Municipaux, alors c'est M. le municipal Zamora qui lui répond ! (*Rires.*) En effet, le directeur des Docks a démissionné. Le Conseil communal n'est pas sans le savoir, l'année a été difficile aux Docks, avec beaucoup de pressions autour de cette institution. Cette démission nous est parvenue d'une manière inattendue. M. Moffa se tourne vers d'autres objectifs professionnels. Le Conseil de fondation et son comité de direction sont très présents, ils suivent de très près cette institution. Cette démission n'est pas liée à une mauvaise nouvelle au sein des Docks.

#### Question

**M<sup>me</sup> Elena Torriani (AGT) :** – Ma question s'adresse à M. le municipal Pidoux. Dernièrement, je me suis intéressée à titre personnel mais aussi non personnel aux vélos électriques. J'ai vu que la Ville allouait une subvention de Fr. 300.– pour l'achat d'un tel vélo. Malheureusement, cette subvention prend fin au 31 décembre. Je souhaite savoir si cette information est exacte.

#### Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels :** – Je confirme : les Services industriels, par le biais du Fonds pour la promotion des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'électricité, versent une subvention de Fr. 300.– aux personnes qui achètent un vélo, ou même un kit électrique à monter sur leur engin. Le succès de cette opération a été considérable, et cette année, nous avons dû organiser une allocation de fonds supplémentaire à celle prévue initialement. Les décisions concernant cette subvention sont prises sur une base annuelle et si le succès se poursuit l'année prochaine, le comité du Fonds regardera cette demande de renouvellement automatique avec la plus grande bienveillance.

#### Question

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.) :** – En juin dernier, le peuple vaudois a voté massivement une initiative instaurant le 2 janvier et le Lundi de Pentecôte fériés. J'ai entendu que cette information n'était pas forcément passée auprès de l'ensemble des commerçants de ce canton. La Municipalité peut-elle confirmer que l'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ? Le cas échéant, une information précise pourrait-elle être fournie aux commerçants lausannois d'ici la fin de l'année pour que le 2 janvier prochain soit effectivement un jour férié ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – Je peux confirmer que cette mesure entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Je ne peux pas répondre si les commerçants ont été informés, mais je me renseignerai... Oui, M<sup>me</sup> Fiora confirme, c'est très bien. Donc les commerçants sont au courant !

*Question*

**M. Alain Hubler (AGT) :** – Il y a un peu plus d'une année, ce Conseil communal a voté un préavis pour la construction d'une route de contournement à la Sallaz. Elle a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif, qui a déclaré notre décision nulle. Or, passant à la Sallaz, j'ai constaté que les travaux continuaient. J'aimerais savoir pourquoi notre décision, qui a pourtant été annulée, se traduit quand même dans les faits.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – La Municipalité s'attendait à ce type de question plus tôt, puisque le Tribunal s'est déterminé il y a déjà quelques mois. Il n'a pas déclaré nulle la décision de votre Conseil. Il a clarifié que dans la procédure de planification, il fallait une enquête complémentaire sur les améliorations que vous avez votées en été 2006.

Nous devons remettre à l'enquête ces tout prochains jours ces mesures que vous avez demandées. Il s'agit de la protection sur la sortie de la route en direction de Lausanne après le passage sous le m2, du mur anti-bruit, transformé en mur végétalisé du côté de Tridel, et du mur anti-bruit sur la partie supérieure côté route de Berne. Et surtout de la modification importante sur la route annexe, à l'amont du quartier. La procédure était déjà en cours, puisqu'il devait y avoir enquête selon la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) pour tous ces objets. L'enquête préalable a été lancée au mois de mai, avant la décision du Tribunal. Nous avons reçu, avec un peu de retard dû à la surcharge de travail de nos mandataires, un rapport scientifique complémentaire à l'étude d'impact, car qui dit mesure anti-bruit dit confirmation par les spécialistes qu'on atteint les objectifs. Nous venons de le recevoir, et la mise à l'enquête complémentaire sera effective ces jours.

Pourquoi les travaux continuent-ils ? Simplement parce que vous avez octroyé des crédits pour d'autres projets, dont un accès amélioré à la route Tridel. Ces travaux sont conjoints au réaménagement du remblai dit Pont du Vallon, suscitant des déplacements de terre. D'autres travaux seront mis à l'enquête, puisque le PPA entre en application : le transfert des activités de Routes et mobilité dans la partie inférieure, les halles. Votre Conseil a aussi demandé la densification du bâtiment C prévu sur la place de la Sallaz, ce qui sera mis tout prochainement à l'enquête et fera aussi l'objet d'une décision de votre part puisque c'est un addenda au

plan que vous avez voté en juin 2006. Trois procédures sont donc en route.

**La présidente :** – Il n'y a plus de questions orales.

Une interpellation urgente est restée en suspens. Celle de M. Olivier Martin et consorts, point 37 de l'ordre du jour : «Maison de paille : zone de non-droit ?» J'appelle M. Martin à la tribune pour entendre la réponse de la Municipalité.

**Interpellation urgente de M. Olivier Martin et consorts : «Maison de paille : zone de non-droit ?»<sup>1</sup>**

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – M. Martin n'a pas notre réponse... Je ne sais pas ce qui s'est passé, l'interpellateur aurait dû en recevoir un exemplaire.

*(Lit la réponse municipale.)* Très probablement suite à la décision du Tribunal administratif exigeant que M. François Iselin, architecte résidant à Epalinges, démolisse la maison de paille qu'il avait construite dans son jardin, quelques personnes proches de la mouvance animée par M. Iselin ont choisi, à la fin de l'été, de construire une maison de paille juste en dessous de l'ex-Dolce Vita, aujourd'hui Centre autonome depuis le contrat signé entre ses occupants et l'ancien municipal M. Bernard Métraux.

Cette construction, celle de la Maison de paille, s'est faite dans la plus parfaite illégalité, sans demande d'autorisation et sans que la Municipalité ne soit mise au courant. Très rapidement la Municipalité a décidé de faire respecter le droit, mais également le principe de la proportionnalité. Concrètement, elle a mandaté une entreprise pour démolir la maison, mais a également admis, suivant une pratique quasi constante dans les cas semblables, de ne pas faire intervenir la police d'entrée et de discuter avec les occupants, si ceux-ci opposaient une résistance à la démolition de leur ouvrage.

La Municipalité a alors demandé aux occupants de participer à une séance, ce que ceux-ci ont accepté. Dans le cadre de cette séance, une délégation de trois personnes, représentant les constructeurs de la Maison de paille, a rencontré une délégation de la Municipalité. Les débats ont eu lieu essentiellement sur la technologie de la Maison de paille d'une part et sur le non-droit que constituait un tel objet.

Dès cette première séance, les représentants de la Municipalité ont clairement expliqué aux occupants qu'il était à la limite du possible, même si juridiquement risqué, de mettre à l'enquête un tel objet moyennant qu'il ne soit en aucun

<sup>1</sup> BCC 2007-2008, T. I (N° 2/I), p. 96 ; *idem*, T. I (N° 2/II), pp. 129-130.

cas habité, se référant à des notions d'expérience ou d'art pavillonnaire, sans pouvoir leur garantir toutefois qu'en cas d'opposition une telle mise à l'enquête déboucherait sur un permis de construire. Elle leur a également expliqué qu'en aucun cas, sur une zone verte, une maison de paille ou faite avec un autre matériau quelconque d'ailleurs ne pouvait être habitée. Elle a également laissé entendre qu'elle était prête à rechercher d'autres solutions, mais que pour cela il fallait clairement que les occupants de la Maison de paille manifestent de la bonne volonté et acceptent l'évacuation de l'objet simultanément à une mise à l'enquête pour tenter de le garder, mais sous une forme non habitée.

Les constructeurs de la Maison de paille ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'objection à évacuer un tel objet une fois qu'un autre objet plus important, à savoir un immeuble pouvant abriter une vingtaine de personnes, aurait été construit sur un terrain communal. Les constructeurs de la Maison de paille ont également affirmé qu'ils étaient prêts à faire face à des contraintes type loi sur l'énergie, habitabilité (sous-entendu température intérieure de 18° au moins), normes anti-feu en se référant aux normes édictées en Allemagne et qui devraient être satisfaisantes en Suisse, ceci moyennant une expertise par un Office fédéral. Cet immeuble serait construit en bois et paille compressée. Les deux parties ont alors décidé de se revoir, la Municipalité étant d'ores et déjà ferme sur le fait que la Maison de paille ne pouvait pas être habitée.

Lors de la séance suivante, les occupants ont confirmé leur point de vue et la délégation municipale a déclaré que l'accord de la Municipalité pour la recherche d'un terrain devrait être précédée de l'évacuation par les habitants de la Maison de paille. Ceux-ci nous ont alors déclaré devoir consulter leur base.

Lors de la dernière séance qui s'est tenue le mardi 23 octobre, les occupants de la Maison de paille ont clairement déclaré que leur base n'acceptait pas l'évacuation des lieux tant qu'un nouvel objet n'aurait pas pu être construit. Le syndic, seul représentant à ce stade de la Municipalité, puisque devant recevoir la réponse, leur a clairement signifié que celle-ci allait délibérer le jeudi 25 octobre et que leur attitude ne laissait aucune marge de manœuvre légale. En conséquence de quoi – cela aussi leur a été dit – il était hautement vraisemblable que la Municipalité décide l'évacuation de la Maison de paille, après un dernier délai pour leur permettre de prendre les dispositions nécessaires. Le syndic a également déclaré que malgré leur attitude, il allait tenter de convaincre la Municipalité de rester ouverte à la construction d'un immeuble, à condition que les occupants soient capables de satisfaire les promesses techniques tenues. Ceci, même au cas où une évacuation forcée de la Maison de paille devenait nécessaire.

Le jeudi suivant, soit le 25 octobre, devant l'impossibilité d'un dialogue, puisque c'était un dialogue de sourds, la réponse étant toujours identique, la Municipalité prenait les décisions suivantes :

1. La Maison de paille doit être évacuée et rasée pour retourner à l'état de droit, ceci vu l'attitude des occupants et la manifeste impossibilité à trouver un compris raisonnable de type mise à l'enquête de la Maison de paille comme objet non habité. Ce délai de 20 jours entre en vigueur au moment où une notification de la Municipalité aura été faite aux occupants de la Maison de paille, car ceux-ci, comme tous les citoyens, ont paradoxalement le droit de recourir au Tribunal administratif.
2. Au cas où dans les 18 mois qui suivent l'évacuation volontaire par les occupants ou la démolition forcée, les occupants sont capables de présenter à la Municipalité un projet d'immeuble pour une vingtaine d'habitants satisfaisant à la Loi cantonale sur l'énergie, aux normes incendie, aux règles en usage dans le domaine de la construction, à une habitabilité prouvée, soit une température de 18° en hiver, projet certifié par une instance neutre, la Municipalité recherchera alors activement un terrain pour y loger cette Maison de paille. Ce terrain pourra être fourni soit selon la méthode habituelle des logements subventionnés, soit suivant d'autres modalités, car les occupants de la Maison de paille semblent très réticents – en tout cas leur délégation – à l'idée de logements subventionnés. Ils pensent en effet que l'auto-construction doit être entièrement de leur œuvre. Une porte de sortie négociée pourrait porter sur la mise à disposition d'un terrain, avec droit de superficie réduit ou gratuit les premières années.

La Municipalité pense ainsi avoir été à l'extrême limite de ce qu'il était possible de faire dans le dialogue et la cohérence législative.

Elle n'a pas l'impression, à ce stade, que les occupants de la Maison de paille attachent la moindre importance à l'ordre légal en vigueur. Ceci étant dit, la Municipalité répond de la manière suivante aux différentes questions de monsieur l'interpellateur.

1. *La Municipalité a-t-elle par l'intermédiaire de l'un ou l'autre de ses services eu vent de ce qui se préparait avant que ne débute la construction ?*

Non.

2. *Dans un premier temps, la Municipalité a signifié que les squatters devraient quitter les lieux dans les meilleurs délais. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas fait respecter cette décision ?*

Suivant une pratique constante ces dernières années, la Municipalité applique comme principe la proportionnalité et n'a pas voulu à ce stade d'une opération policière devant des occupants affirmant poursuivre un but idéal. Elle a privilégié le dialogue jusqu'à la limite du possible.

3. *La Municipalité dispose-t-elle d'informations nouvelles sur les intentions du collectif, si oui lesquelles, si non compte-t-elle en obtenir et par quel moyen ?*

Ce qui précède décrit de manière exhaustive le projet du collectif et les négociations qui ont lieu.

*4. Combien de temps encore la Municipalité compte-t-elle laisser poursuivre cette expérience ?*

Vingt jours à partir du moment où les opposants ont reçu la notification. Par prudence, le délai de 20 jours court à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Au cas où un recours serait déposé contre ces décisions au Tribunal administratif et que celui-ci, contre toute attente, accorde l'effet suspensif, le délai pourrait être plus long.

*5. Par son attitude laxiste dans la gestion de cette affaire, la Municipalité a-t-elle conscience de créer un précédent ?*

La Municipalité, par rapport à sa doctrine de ces dernières années, aurait créé un précédent si elle avait procédé immédiatement à une opération de police pour évacuer de force les constructeurs de la Maison de paille. Par la méthode utilisée, elle a confirmé sa pratique constante depuis que ce genre de situation est apparu dans notre société : occupation de logements conduisant à des contrats de confiance lorsque c'était possible, évacuation forcée des occupants de la parcelle de l'ex-dépôt tl de Prélaz, après avoir épuisé les voies de dialogue lorsque la construction des jardins de Prélaz devait commencer, ou encore cas de la Maison de paille qui vient de nous préoccuper.

La Municipalité pense ainsi avoir répondu aux questions de M. l'interpellateur.

**La présidente :** – J'ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité.

*Discussion*

**M. Olivier Martin (LE) :** – Je crois utile de préciser encore une fois ce que j'avais dit lorsque j'avais développé mon interpellation. Je n'ai absolument rien contre une expérience de construction d'une maison de paille, sous une forme ou une autre, logement subventionné ou autre forme à convenir, sur un terrain de notre Commune. En revanche, ce qui m'a préoccupé dans cette affaire, c'est qu'on a laissé se développer l'expérience dans la plus totale illégalité. En résumé, ce qui mérite d'être fermement dénoncé, c'est l'attitude attentiste de la Municipalité et son manque de réaction face au développement d'une situation illégale. En effet, cela revient à admettre la politique du deux poids deux mesures. Comment justifier que les propriétaires immobiliers de notre commune doivent se conformer avec rigueur à des lois et règlements, notamment pour la mise à l'enquête, et qu'on tolère, dans le cas particulier, la politique du n'importe quoi, n'importe où, n'importe quand ? Quant à la négociation après l'infraction à une loi, je suis fort content d'apprendre que cette politique est désormais en vigueur dans notre Commune. Cela me permettra de négocier la prochaine fois que je commettrai une infraction au code de la route en brûlant un feu rouge ! Bref, à

Lausanne tout semble permis en matière de construction, il suffit d'oser.

Mais redevenons sérieux. La Municipalité a maintenant pris la bonne décision, celle qu'elle aurait dû prendre dès le premier jour et j'ose croire qu'elle la fera appliquer avec sérieux et rigueur. A cet égard, je suis un peu inquiet des propos tenus par M. le syndic dans *24 heures* du 26 octobre. Cela me laisse songeur quant à l'application stricte et rigoureuse du délai de 20 jours accordé.

Cela m'amène à vous proposer la résolution suivante :

*Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille à l'évacuation et à la remise en état du terrain occupé par la Maison de paille dans le délai qu'elle a elle-même donné aux occupants, ceci sans accorder de nouvelle prolongation.*

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – La Constitution vaudoise, à son article 67, dispose que « l'Etat et les Communes, en complément des démarches relevant de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, veillent à ce que toute personne puisse disposer d'un logement approprié à des conditions supportables »<sup>2</sup>. Vous le savez, les habitants et habitantes de cette ville aussi, la crise du logement est aiguë, les loyers sont élevés, en particulier pour les personnes à revenu modeste, les jeunes en formation par exemple. La Maison de paille, cette auto-construction d'un logement – ce ne sont pas des squatters, mais des personnes qui construisent elles-mêmes leur maison parce qu'elles ont besoin de se loger à des conditions acceptables pour elles – est l'application de cette disposition de la Constitution vaudoise. La Ville devrait s'en féliciter.

Selon une statistique de l'Office fédéral du développement territorial, 150'000 constructions, soit 10% des immeubles destinés au logement, sont érigés en Suisse dans des zones qui ne sont pas à bâtir. C'est une statistique officielle, sortie il y a une dizaine de jours.

On nous dit aujourd'hui que la Maison de paille est une zone de non-droit. Mais il est possible de régulariser la situation et de permettre la poursuite de cette expérience. La Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), à son article 50, définit des compétences pour les Communes, qui peuvent définir des zones spéciales et assurer le maintien de petites entités urbanisées hors des zones à bâtir<sup>3</sup>. Si on veut on peut : nous avons là une situation de ce type et il serait tout à fait possible de permettre de poursuivre l'expérience de la Maison de paille et à ses habitants d'y rester.

Il serait aussi possible de mettre en œuvre l'article 81a LATC. Il dispose que les constructions et installations

<sup>2</sup> <http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/lois-constitution/constitution/texte-de-la-constitution/#c7688>

<sup>3</sup> [http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv\\_site/index.xsp](http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/index.xsp)

jugées dignes d'être protégées, celles qui présentent un intérêt local en raison de leur valeur architecturale – c'est le cas à notre avis de la Maison de paille... (... *rumeurs...*) Oui, elle a une valeur architecturale ! Comparée à toutes les horreurs et aux verrues construites à Lausanne, personne ne me fera dire qu'elle ne représente pas une valeur architecturale intéressante ! Ce qui me fait dire qu'une résolution doit être déposée pour permettre la poursuite de cette expérience. Elle sera présentée à la fin du débat par le groupe A Gauche toute !

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – Lorsqu'une ville n'est plus à même de faire respecter les lois et les règlements qui sont au fondement de toute société moderne et démocratique, c'est l'anarchie. Après les faiblesses de la Municipalité, incapable de faire respecter les règles élémentaires d'un Etat de droit, A Gauche Toute ! nous propose de pousser le ridicule encore plus loin ! Monsieur Dolivo, le ridicule ne tue pas, heureusement ! Vous invoquez un problème de logement alors qu'il s'agit de l'application de la Loi sur les constructions. Je m'étonne qu'en votre qualité de juriste, vous puissiez tenir de tels propos à cette tribune.

Revenons à la genèse de ce dossier. Un groupe de jeunes, hostile à l'ordre et en marge de la société (... *brouhaha...*), décide en toute illégalité et en toute connaissance de cause, d'implanter une Maison de paille au cœur de Lausanne, dans le but d'y habiter. Informée de ce projet, la Municipalité se trouvait devant deux infractions graves aux lois qui régissent notre société : l'utilisation abusive d'un terrain appartenant à la Ville par un groupe de citoyens pour y ériger une construction privée sans autorisation, et la réalisation d'une construction au sens de la Loi sur l'aménagement du territoire sans aucune autorisation, sans dépôt de plans, sans autorisation de raccordement, etc. Je vous passe le reste du dossier. Patientons encore six mois et plus personne ne serait surpris d'apprendre la délivrance d'un permis d'habitation.

Que devait faire une Municipalité responsable devant une telle situation ? 1°) Faire stopper immédiatement les travaux de construction. 2°) Dénoncer sans délai les auteurs des faits devant le juge. 3°) Faire évacuer immédiatement le site. 4°) Ordonner la démolition des constructions aux frais des personnes qui se sont mises en infraction aux lois régissant les constructions.

La situation aujourd'hui est tout autre. La Municipalité a été incapable de prendre les décisions qui s'imposent. Pourtant, de telles procédures sont souvent menées contre les habitants de cette ville qui outrepassent les lois. Dans ce cas, la construction s'est poursuivie, comme dans une série de télé-réalité, la presse nous a fait vivre quotidiennement les travaux. Aujourd'hui, la Ville est dans l'impasse. Et maintenant, cerise sur le gâteau, A Gauche Toute ! demande à notre Conseil de donner un blanc-seing à la Municipalité afin de régulariser cette situation. Eh bien non ! Aujourd'hui, l'UDC dit stop ! Stop (... *rumeurs...*) à une Municipalité un peu trop mollassonne, incapable de faire respecter la loi sur

les constructions et de traiter équitablement les citoyens de notre ville. Nous disons aussi stop à un parti qui fait du clientélisme politique, au mépris des lois, des règlements, des droits de la propriété, et finalement au mépris de l'égalité de traitement de tous les citoyens de notre ville. Notre groupe acceptera la résolution de M. Martin et rejettera les propositions d'A Gauche Toute !

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.) :** – La Maison de paille m'inspire des sentiments contradictoires.

Du côté positif, la Maison de paille est une initiative intéressante. Elle incite à réfléchir – nous en parlons à demimot ce soir – à des thèmes comme l'occupation du sol et la spéculation immobilière. Elle ouvre des pistes de réflexion sur la notion de propriété privée et en matière d'écologie.

Mais cette maison cause aussi quelques soucis, chez moi comme chez d'autres qui m'ont précédée à la tribune. En effet, elle va à l'encontre de normes très claires, notamment contre l'incendie, définies à l'échelle européenne. Cela vaut aussi pour les normes de construction, qui reposent sur le respect de la qualité de vie dans un marché de la construction permettant de ne pas travailler et de vivre dans un système totalement incontrôlable.

Il est important de trouver une autre solution pour collaborer avec les gens de la Maison de paille, pour garder le positif, sans les risques. Il y a sûrement de nouvelles approches pour penser les pistes écologiques offertes par cette construction. La Municipalité, dans ses réflexions autour des 3000 logements, a déjà appréhendé cette nouvelle conception de l'habitat, ce qui est aussi une partie de notre avenir. M. le syndic a montré qu'il a été ferme, comment il a essayé d'ouvrir le dialogue et fourni une réponse claire. La Municipalité a fait son travail.

Cela dit, et contrairement à ce qu'on a pu entendre, pour réaliser une construction de cette qualité, il faut être loin d'un système anarchique. D'autre part, il est difficile de défendre un dogme à l'égard de cette Maison de paille. C'est pourquoi chaque membre du groupe socialiste, qui n'a pas eu connaissance préalablement de la résolution d'A Gauche Toute !, votera selon sa conscience. Pour ma part, en raison de mes sentiments contradictoires, je m'abstiendrai sur cette résolution.

**M. Marc-Olivier Buffat (LE) :** – Cher collègue Dolivo, je laisserai vos qualités de juriste à l'extérieur du Conseil, sinon je pourrais tenir des propos peu conformes aux usages de notre profession. Mais je ne peux décidément pas laisser dire n'importe quoi, en particulier cette interprétation « abracadabrantique » de la Constitution. Vous le savez mieux que quiconque, celle-ci n'a jamais eu pour but de protéger ce genre d'installation.

Ma deuxième remarque concerne votre interprétation des sites urbanisés : construire en zone de verdure en plein centre ville n'est pas non plus conforme à cette notion.

Néanmoins, je prends acte que A Gauche Toute ! est à l'avenir tout à fait favorable à des projets de construction au centre ville dans des zones de verdure, au nom de la lutte contre le manque de logements au centre ville. En effet, il y a peut-être là des voies à explorer.

Expliquez-moi aussi comment et pourquoi votre groupe s'oppose systématiquement à ce que la Ville vende ne serait-ce qu'une parcelle de terrain pour des constructions qui permettraient de trouver des solutions à la crise du logement actuelle. Ce serait raisonnable aussi que vous nous expliquiez pourquoi cette expérience – qui a peut-être son mérite, je ne me situe pas sur ce plan – n'a pas été réalisée sur du terrain communal. Pourquoi n'a-t-on pas demandé à la Municipalité de mettre un terrain à disposition? Pourquoi pratiquer la politique du fait accompli, pourquoi refuser de se soumettre aux règles que tout le monde respecte sur ce territoire communal? Je ne connais pas le texte de votre résolution, puisque vous nous en faites la surprise, mais je m'y opposerai parce que vous n'avez pas respecté les procédures adéquates et qu'il n'y avait pas d'urgence. Demandez à la Municipalité de vous mettre un terrain à disposition, qu'elle le viabilise, que des dispositions précises soient adoptées, le cas échéant. Ensuite, on pourra discuter.

**M. Alain Hubler (AGT):** – L'intervention de M. Voiblet a sans doute été sponsorisée par le ticket de droite dans la course au Conseil des Etats ! Il a très bien fait son travail d'agitateur. C'est intéressant de voir que l'agitation, moléculaire ou non, atteint tous les bords...

M. le syndic a parlé de légalité et de proportionnalité. Les autres ont parlé de légalité et de légalité. J'aimerais parler de légalité et d'opportunité. Est-il opportun d'expulser *manu militari* les locataires de cette Maison de paille? – Oui, Monsieur Buffat, vous l'avez expliqué, mais je peux donner une autre version, merci de m'écouter! – Pour illustrer cette notion, je prendrai un exemple simple, et même enfantin. Lorsque vous arrivez en voiture à un carrefour où vous avez la priorité, il est légal de vous engager. Si vous voyez quelqu'un arriver, qui devrait vous céder la priorité, il n'est pas forcément opportun de s'engager. Il y a risque d'accident. Dans le cas de la Maison de paille, comme l'a très bien expliqué M. Voiblet, il serait légal de porter plainte, d'attendre l'ordre du juge, de faire donner la charge par la police, de détruire la maison, et en plus de faire payer la destruction. C'est la solution Voiblet, la solution... j'allais dire « radicale », mais je n'irai pas jusque-là. C'est celle de la tolérance zéro. A notre avis, ce n'est pas la solution opportune. Parce qu'elle ne l'est ni pour le collectif, ni pour la Ville. Pour le collectif, c'est évident, je ne vais pas m'étendre. Pour la Ville, c'est moins évident, et je vais vous expliquer pourquoi.

La destruction de la Maison de paille présenterait un seul avantage: appliquer la loi qui interdit de construire sans autorisation et satisfaire ceux qui ont demandé son application stricte, un point c'est tout. Pourtant, construire sans autorisation, ça se fait. M. Dolivo l'a rappelé,

150'000 immeubles ont été érigés dans des zones non bâtissables. Il y a toujours une petite piscine par ci, un petit cabanon par là, un petit balcon baignoire, etc. Pourquoi pas une petite maison de paille? D'autant plus qu'elle est collective. Donc au-delà du respect strict de la loi, l'avantage de faire détruire et de faire intervenir la police, c'est zéro!

En revanche, au plan des inconvénients, c'est une autre paire de manches, et la moisson est beaucoup plus riche, si je puis dire. D'abord, détruire cette maison, c'est réduire à néant un gros travail. Il y a des gens qui accordent de la valeur au travail parmi vous, parmi nous tous, et le travail accompli est respectable. En tout cas, pour moi qui n'ai jamais construit autre chose que des maisons en lego, voir une maison s'ériger en une semaine, de qualité technique impeccable, cela se respecte, autant que la loi. Détruire cette maison, c'est aussi détruire une démarche exemplaire du point de vue écologique. On ne va pas s'étendre, mais cette maison est sans doute la plus écologique, quoiqu'on fasse, de toute la ville de Lausanne. A ce sujet, Monsieur Voiblet, si elle n'est pas raccordée aux eaux usées, c'est parce qu'elle a un système écologique d'épuration des eaux, que vous n'avez pas chez vous! Détruire cette maison, c'est détruire un petit univers de collaboration, de savoir-faire, d'initiative collective, de construction et de vie autrement et ensemble. Et ça, c'est respectable.

Mais peut-être est-ce là que les légalistes veulent en arriver: détruire le travail de celles et ceux qui construisent et vivent ensemble et autrement. Voilà une nouvelle raison pour laquelle ce n'est pas très opportun. Détruire cette maison, c'est aussi détruire une réalisation qui a réussi à s'attirer la sympathie et le respect de pas mal de monde, entre autres des spécialistes de la construction.

Enfin, détruire cette Maison de paille, c'est écorner sérieusement l'image écolo que Lausanne s'est forgée grâce à ses réalisations notamment en matière énergétique par la politique des SI. J'ai encore souvenir d'une petite vidéo trouvée sur un site d'hébergement ad hoc, où Lausanne est louée comme « la » ville écolo. Je suis sûr que M. le municipal des SI l'a vue. Quand la vidéo de la destruction de la Maison de paille sera mise en ligne à côté de la première, ça fera mauvais genre, ce ne sera pas opportun.

Il n'est opportun de détruire cette Maison de paille ni pour des raisons humaines, ni pour des raisons sociales, ni pour des raisons écologiques, ni même pour des raisons politiques, et à peine pour des raisons légales. Pour moi, la question de la légalité passe après la question de l'opportunité. Je propose donc que la Municipalité et que ce Conseil ouïssent la résolution de M. Dolivo – qu'il aurait peut-être dû lire avant, parce que nous aurions pu en parler sur pièce – et j'encourage la Municipalité à reprendre les négociations sur cette base, et à leur trouver une issue honorable et satisfaisante pour le plus grand nombre.

**La présidente:** – La demande a été faite de lire la résolution de M. Dolivo. Peut-être les choses seraient-elles plus claires.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – Voilà, Madame la Présidente. Je vous la lis :

*Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité*

1. *suspende le délai du 20 novembre 2007 fixé aux habitants de la Maison de paille pour évacuer les lieux ;*
2. *mette sur pied un groupe de travail composé de représentants de la Municipalité, des habitants de la Maison de paille et des services cantonaux compétents, dans le but d'élaborer un rapport dans les six mois, soit au 30 avril 2008, sur la faisabilité d'un projet de construction et d'habitation alternatif (Maison de paille), destiné à une vingtaine de personnes, ladite faisabilité devant être examinée notamment sous l'angle du terrain à disposition, des autorisations à obtenir, des moyens financiers nécessaires.*

*Discussion*

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – Il y a problème de procédure: habituellement, après lecture d'une résolution, la discussion est ouverte et se concentre sur cette proposition. Or je n'ai pas vraiment envie de parler de cette résolution. J'aurais souhaité qu'on passe directement au vote. En effet, vu le caractère très clair de cette résolution, les positions me semblent tranchées par avance. Discutons-nous maintenant de la résolution? Si c'est le cas, je reviendrai plus tard.

**La présidente:** – D'autres personnes auraient-elles désiré prendre la parole de façon générale sur le sujet? Ou parlons-nous maintenant des résolutions? Des mains se lèvent pour des considérations générales, si je comprends bien.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – J'attends un acte d'autorité: que vous disiez que la résolution ayant été lue, la discussion à son propos est ouverte, et la discussion générale reprendra ensuite. Ce n'est pas le cas, donc j'interviens sur le plan général, nous reviendrons par la bande à la résolution, puisqu'il semble que c'est le désir de cette assemblée.

Ce soir, nous devons parler d'un projet, Métamorphose, qui va modifier profondément et durablement le visage de cette ville. C'est un projet qui requiert notre enthousiasme et notre engagement, et je suis navré que l'on consacre un temps précieux à quelque chose qui pourrait n'être qu'un feu de paille. Néanmoins, nous y sommes et, par exercice rhétorique, on peut soutenir n'importe quelle théorie. Par esprit d'anarchie, on peut aussi soutenir et défendre n'importe quoi. Cet esprit d'anarchie nuit premièrement et principalement à ceux qu'on voudrait défendre, c'est-à-dire les petits d'entre nous. Dans ce domaine, le caractère excessif de ce qui nous est proposé ce soir le rend insignifiant. J'aimerais me limiter à deux considérations.

On dit que 150'000 constructions par année se font hors zone à bâtir en Suisse, en toute illégalité, n'importe où et

dans le plus grand désordre. Absolument pas! Il s'agit la plupart du temps de constructions en zone agricole, en relation avec des objets agricoles ou des bâtiments ayant servi à l'agriculture et, grâce à la petite ouverture laissée par la Berne fédérale, réaffectées au logement ou à l'artisanat. La plupart de ces bâtiments ne sont donc pas construits en toute illégalité, mais dans le cadre très précis d'une ouverture que la plupart des partis ont souhaitée, permettant aux zones agricoles de ne pas se retrouver, comme beaucoup de régions françaises, avec des bâtiments en ruine, mais de les valoriser. C'est tout à fait différent.

Je ne crois pas que le besoin de logement ait été fondamental dans l'idée de bâtir cette maison. A aucun moment, ni au départ, je ne l'ai entendu! J'ai tenté – je dis bien tenté – de discuter avec Monsieur F. I. Je ne livrerai pas en pâture le nom d'un absent; il est devant la porte, mais il n'est pas là pour se défendre. Contrairement à une position politique qui veut que Monsieur E. B. soit jeté en pâture quand il transfère son domicile fiscal sur le canton de Berne, nous respectons la sphère privée et la personnalité. Je n'ai jamais trouvé chez Monsieur F. I., professeur d'architecture à la retraite et âme de cette maison, le moindre désir de conciliation ou d'expérimentation. A chaque fois que j'ai essayé de le raisonner en lui disant que c'étaient ses propres alliés politiques qu'il mettait dans l'embarras, alors que sur le principe, nous étions disposés... – quand je dis «nous», c'est moi aussi, exploitant 38 hectares du territoire communal – à lui mettre une parcelle à disposition, ça ne l'intéressait absolument pas. Dans mes conversations privées avec lui, auxquelles j'ai mis fin au bout d'un moment, je n'ai jamais vu la moindre volonté d'en faire autrement qu'à sa tête. Il est évident qu'on ne peut pas réagir autrement que par une épreuve de force. Je la déplore, mais elle me paraît inéluctable.

**M. Serge Segura (LE):** – M. Hubler a longuement plaidé pour défendre cette œuvre collective qu'est la Maison de paille. Il demande qu'elle soit respectée au-delà de la loi et qu'elle prime sur celle-ci. Cela m'inspire quelques réflexions dont je vous fais part. La loi, qu'est-ce que c'est? La loi, c'est l'intérêt collectif, rien d'autre. L'intérêt collectif prime sur les intérêts individuels, que ceux-ci soient respectables ou non. Donc prôner l'irrespect de la loi, comme on nous y encourage ce soir, c'est vouloir imposer à tous une conception qui n'est qu'à soi, sans se préoccuper de la volonté du plus grand collectif, le peuple, et ses représentants qui font les lois dans ce pays. En fait, vouloir faire primer un intérêt individuel sur l'intérêt collectif, ne pas respecter la loi, c'est être égoïste. Dès lors, il faut appliquer la loi, pour appliquer la volonté populaire, faire valoir le respect du peuple dans ce pays, ce qui est un des piliers de notre démocratie. Je vous invite donc à repousser la résolution d'A Gauche toute! et à soutenir celle d'Olivier Martin.

**M. François Huguenet (Les Verts):** – Je vous épargne de nouvelles considérations générales, mais pose trois questions à la Municipalité: la notification qui déclenche le

délai de 20 jours a-t-elle été déjà signifiée? Des dispositions de relogement des habitants de cette maison sont-elles prévues – même si on dit que certains n'en auraient pas besoin? Ne serait-ce pas possible, dans le cadre de Métamorphose et de la démarche participative, de laisser à ce collectif une porte ouverte pour proposer un projet, par exemple par rapport à l'éco-quartier? On pourrait imaginer quelque chose, à titre démonstratif.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Si vous permettez, je réponds à tout le monde, pour gagner du temps.

Aucune comparaison n'est possible entre des notions usuelles du code de la circulation, par exemple brûler un feu rouge, et des constructions même illégales qui affirment avoir un but idéal. La réponse de la Municipalité explique que dans ce genre de cas, nous avons toujours, ces dernières années, cherché des solutions et négocié dans un cadre devenant rapidement légal et avec des délais. J'ai donné deux exemples. D'une part, les contrats de confiance: la Municipalité a souvent réussi à concilier les intérêts de jeunes en formation, manquant de logements, et ceux de propriétaires disposant encore de leur maison vide pendant quelques mois avant qu'un chantier ne démarre. Pour nous, dans de très nombreux cas, c'étaient des solutions d'aide au logement des jeunes. A l'inverse, lorsque le collectif qui occupait le dépôt de Prélaz considérait qu'il pouvait y rester pour l'éternité, parce que ça n'avait aucune importance de construire des logements subventionnés et de permettre aux tl de rentabiliser le terrain, la Municipalité a envoyé des forces de police en nombre pour évacuer les occupants le plus gentiment, mais le plus fermement possible. Ces deux cas montrent que la Municipalité est ouverte au dialogue, mais pas à n'importe quoi.

Au début, parce qu'elle n'avait pas connaissance du projet, et parce que ça avait été dit à M<sup>me</sup> la directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, la Municipalité a pensé qu'il s'agissait de quelques jeunes cherchant un logement. Lors d'une sorte de prénégociation pour démolir cette maison qui en était encore au tout début, elle a leur a offert un logement. Ils l'ont refusé, car ce n'était pas leur mode de vie. Je dirai même, pour avoir discuté avec quelques-uns par la suite, qu'ils ne semblent pas avoir une haute opinion des logements subventionnés – mais c'est un autre problème. Les occupants de la Maison de paille veulent imposer leurs solutions, un jour dans la légalité, espèrent-ils, mais aussi longtemps que nécessaire dans l'illégalité, parce qu'ils considèrent que c'est leur droit. C'est probablement la seule notion de droit qu'ils possèdent. En ce qui concerne le droit à la dignité d'être protégé – qui se réfère, comme chacun le sait, et M. Dolivo plus que quiconque, aux monuments historiques, aux maisons classées, avec les notes \*2\*, \*1\* et parfois \*3\* – il faut de grandes spéculations intellectuelles pour mettre la Maison de paille dans cette catégorie. Elle comprend la cathédrale, aussi!

J'ai signalé à M. Dolivo, puisque nous sommes légalistes, que théoriquement, et même pratiquement, les occupants

de la Maison de paille peuvent contester la décision de la Municipalité auprès du Tribunal administratif. Celui-ci vient d'être élu pour cinq ans, il ne court aucun risque de représailles de la part du Grand Conseil et peut donc juger en toute sérénité. Si M<sup>e</sup> Dolivo, en changeant de casquette, est sûr d'obtenir gain de cause avec ses arguments, s'il pense que sa cause est à ce point bonne, qu'il saisisse cette autorité, notamment pour obtenir un effet suspensif dans l'attente d'une décision. Il y a eu de telles étrangetés en la matière au Tribunal administratif que je n'exclus pas complètement qu'il soit accordé, mais c'est au Tribunal administratif d'en juger. Sur le fond, je doute que M<sup>e</sup> Dolivo obtienne quoi que ce soit. Mais si les occupants de la Maison de paille acceptent le principe de discuter avec un tribunal, c'est leur droit de tenter la voie juridique. C'est la seule possibilité réelle de bloquer la décision de la Municipalité.

M. Chollet en a déjà un peu parlé: les 10% de constructions illégales de M<sup>e</sup> Dolivo – qui n'étaient que 5% dans le tract distribué par les occupants de la Maison de paille il y a une heure, ce qui montre que dans ce domaine les constats vont à une vitesse époustouflante – sont pour l'essentiel dans des zones agricoles d'alpage, ce sont des mayens pour la plupart. Je ne voudrais surtout pas que ceux qui nous écoutent, par exemple sur TVRL, croient tout à coup que 10% des bâtiments lausannois auraient un statut illégal. Nous comparons des poires et des pamplemousses et il ne faudrait pas se tromper sur l'acidité du fruit!

Quant au raisonnement de M. Hubler, il atteint une limite: il est plus royaliste – je ne sais pas si le mot convient... – que les occupants de la Maison de paille. Ils disent clairement que le jour où ils auront terminé leur immeuble – on ne sait pas dans combien de temps – ils sont prêts à l'évacuer et à démolir la maison que MM. Hubler et Dolivo veulent classer comme monument historique. Soit la coordination n'est pas faite, soit les négociateurs sont plus durs que ceux qui occupent la Maison de paille. Avant de déposer une résolution intimant aux services cantonaux de participer, il faut s'assurer que ceux-ci en aient la moindre envie. Compte tenu de ce que j'en sais, cela m'étonnerait beaucoup.

Monsieur Huguenet, nous sommes clairs. Nous essayerons, si les occupants de la Maison de paille respectent le cahier des charges qu'ils ont trouvé tenable lors des entretiens avec une délégation de la Municipalité, et s'ils prouvent que ce projet est réalisable, nous essayerons d'aller plus vite que Métamorphose. Nous leur donnons un délai de 18 mois pour présenter leur projet et s'ils le font, nous chercherons un terrain. Dans 18 mois, Métamorphose ne sera pas encore en construction. Nous devons chercher un autre terrain et nous nous y emploierons. Si tout cela est fait et si cette nouvelle technique se révèle adéquate, il n'y a aucune objection a priori à ce qu'une partie de l'éco-quartier comprenne quelques maisons de ce type. Pas la totalité, bien sûr, parce qu'il faut permettre la diversité.

Vous avez une résolution qui dit que la Municipalité n'a pas fait son travail, sous entendu, comme le dirait M. Voiblet,

qu'elle n'a pas envoyé la police assez vite – c'est-à-dire immédiatement – pour évacuer par la force qui se trouvait sur son chemin. Ce n'est pas le sens du dialogue que la Municipalité a développé ces dernières années, dans le but d'éviter que les divers mouvements de la population et de la jeunesse, qui ont un certain nombre de revendications, ne se sentent exclus, avec les dérives que cela peut susciter. Si nous évacuons la Maison de paille, nous ne publierons pas de communiqué de presse indiquant à l'avance le jour et l'heure. Si l'évacuation est planifiée à la seconde près, c'est plus facile de rassembler tous ses amis dans deux ou trois cantons. Vu l'impossibilité de dialogue, nous irons dans cette direction, mais nous tenons à le faire de la manière la plus proportionnée possible.

La Municipalité préfère que les deux résolutions soient rejetées. La résolution donneuse de leçons, parce qu'elle contredit le dialogue que nous avons chaque fois cherché dans ces circonstances; la résolution de M. Dolivo, parce qu'elle veut, au prix d'une gymnastique intellectuelle invraisemblable, faire d'un non-droit organisé le droit courant. Elle est irrecevable pour toute personne qui, comme celui qui vous parle, respecte la promesse faite au moment de son assermentation.

**M. Olivier Martin (LE) :** – Monsieur le Syndic, j'ai encore une question, à laquelle je souhaite que vous répondiez clairement. La Municipalité a accordé un ultime délai aux utilisateurs et aux constructeurs de la Maison de paille pour détruire le bâtiment et évacuer le terrain. A ce jour, la décision a-t-elle été notifiée aux utilisateurs? Si oui, par quel moyen?

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – On pourrait dire que cette décision a été notifiée de manière publique. En plus, il y a une dizaine de jours, j'ai signé un courrier qui devait être acheminé aux occupants de la Maison de paille. Je ne l'ai pas fait personnellement, mais je pense que depuis, ça a été fait. Nous avons pris comme délai de référence le 1<sup>er</sup> novembre.

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Je ne peux accepter aucune des deux résolutions proposées. L'une parce qu'elle répète ce que la Municipalité a déjà dit qu'elle allait faire, manifestant un manque de confiance à son égard. En allant plus loin, on pourrait demander à la Municipalité qu'elle fasse ce qu'elle a décidé de faire, sauf décision contraire de la justice, comme l'a dit notre syndic.

D'autre part, faisant partie des Verts qui militent depuis plusieurs années pour faire appliquer la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, j'accepte difficilement qu'une Maison de paille, aussi intéressante soit-elle, existe sans autorisation en bonne et due forme. Contrairement à ce que dit M. Dolivo, même si 5%, voire 10% des bâtiments sont érigés dans des zones non constructibles, ce n'est pas une raison pour continuer. Je pense qu'il sera d'accord avec moi: ce n'est pas parce que 2% ou 3% de la population du canton paient des forfaits fiscaux que les autres doivent

le faire aussi. Il y a des règles à respecter. Compte tenu des arguments entendus, et d'une partie de la résolution d'A Gauche toute!, je vous en propose une troisième, qui reprend des éléments connus. Je vous propose de refuser les deux autres résolutions et de soutenir celle que je vous lis :

#### *Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette sur pied un groupe de travail composé des habitants de la maison, de représentants de l'Administration communale et, le cas échéant, avec leur accord, de l'Administration cantonale. Les négociations porteront notamment sur le terrain à disposition, les autorisations à obtenir, les moyens financiers nécessaires, etc.*

Je ne propose pas de délai supplémentaire pour l'évacuation du terrain, en revanche il peut être intéressant de continuer cette expérience ailleurs à Lausanne. Il serait intéressant que tous les représentants se rencontrent et discutent cette alternative. De nouveau... (*Rumeurs, l'orateur répond à une intervention de la salle.*) Oui, il l'a dit, mais pas sous cette forme. Il y a la volonté de mettre quelque chose à disposition, sinon je ne le ferais pas, parce que je critique la résolution de notre collègue Martin. La Municipalité ne le dit pas comme ça. Elle ne prévoit pas forcément d'accueillir les membres du collectif Straw d'la Bale, ni de solliciter l'Administration cantonale. C'est pourquoi je fais cette précision et je vous invite à soutenir cette résolution.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Concernant cette troisième résolution, c'est ce que nous prévoyons de faire quand les constructeurs nous auront prouvé la faisabilité de leur projet. Evidemment, nous ne voulons pas inventer nous-mêmes, pour peu que nous en soyons capables, une technologie de maison de paille compatible avec la Loi sur l'énergie, l'habitabilité à 18°, les normes incendie, etc. En revanche, dès que les constructeurs nous auront présenté un projet certifié intégrant les contraintes émises par la Municipalité, nous constituerons immédiatement un groupe de travail tel que le décrit M. Ferrari. A une condition préliminaire: nous ne sommes pas des inventeurs de maisons de paille, il faut d'abord nous en prouver la faisabilité.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – Pour prouver la faisabilité, les habitants de la Maison de paille doivent pouvoir y rester. Cela permet de faire la preuve qu'elle est habitable, et d'y apporter des améliorations au fur et à mesure. Pour cette raison, Monsieur le Syndic, nous demandons la suspension du délai au 20 novembre et, en même temps, la mise sur pied de ce groupe de travail. Ça n'a de sens que conjointement, parce qu'il faut faire à la fois la preuve de la faisabilité dans le cadre restreint de la Maison de paille et discuter d'un projet plus vaste. Par exemple Métamorphose, ou d'autres qui pourraient être envisagés. Mais cela doit se faire en même temps que l'expérience, c'est indispensable pour déceler et mesurer les problèmes, et en même temps la faisabilité.

**La présidente :** – Merci, Monsieur Dolivo. Je propose que nous votions ces résolutions. La première :

*Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille à l'évacuation et à la remise en état du terrain occupé par la Maison de paille dans le délai qu'elle a elle-même donné aux occupants, ceci sans accorder de nouvelle prolongation.*

Je la mets au vote. Ceux qui sont d'accord avec cette résolution sont priés de lever la main. Messieurs les scrutateurs, je crois qu'il faut compter. Les avis opposés? Il faut lever de nouveau la main, les scrutateurs n'arrivent pas au même nombre. Abstentions? Cette résolution a été refusée par 43 non contre 30 oui et 7 abstentions.

Nous en venons à la résolution de M. Dolivo, que je vous relis :

*Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité*

- 1. suspende le délai du 20 novembre 2007 fixé aux habitants de la Maison de paille pour évacuer les lieux ;*
- 2. mette sur pied un groupe de travail composé de représentants de la Municipalité, des habitants de la Maison de paille et des services cantonaux compétents, dans le but d'élaborer un rapport dans les six mois, soit au 30 avril 2008, sur la faisabilité d'un projet de construction et d'habitation alternatif (Maison de paille), destiné à une vingtaine de personnes, ladite faisabilité devant être examinée notamment sous l'angle du terrain à disposition, des autorisations à obtenir, des moyens financiers nécessaires.*

Ceux qui approuvent cette résolution sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une très forte majorité, avec quelques abstentions, cette résolution est refusée par le Conseil communal.

La troisième résolution est celle de M. Ferrari :

*Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette sur pied un groupe de travail composé des habitants de la maison, de représentants de l'Administration communale et, le cas échéant, avec leur accord, de l'Administration cantonale. Les négociations porteront notamment sur le terrain à disposition, les autorisations à obtenir, les moyens financiers nécessaires, etc.*

Ceux qui approuvent cette résolution sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Cette résolution est aussi refusée par la majorité. Il ne reste aucune résolution et nous pouvons considérer l'objet comme liquidé. (*Brouhaha, rires.*) Merci, Monsieur l'interpellateur.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- *vu l'interpellation urgente de M. Olivier Martin et consorts : «Maison de paille: zone de non-droit?»;*
- *oui la réponse municipale ;*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**La présidente :** – Vu l'heure, et parce que de nombreux conseillers communaux le demandent régulièrement, je propose que jusqu'à la pause nous prenions quelques initiatives. En général, cela va assez vite. Point 14, postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller, «En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement».

**Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement »<sup>4</sup>**

*Développement polycopié*

Pour permettre l'accès aux sites touristiques de l'Hermitage, du Signal et du lac de Sauvabelin, la Ville mise encore beaucoup trop sur les transports individuels motorisés.

La ligne 16 qui dessert ces sites n'est pas adaptée aux habitudes des touristes ou des Lausannois cherchant à se récréer. Ses horaires sont ceux d'une ligne tl normale faite avant tout pour véhiculer des travailleurs, des étudiants et des personnes voulant se rendre en ville pour des courses ou des démarches. Le dimanche matin, par exemple, les bus circulent toutes les 40 minutes et l'après-midi toutes les 30 minutes. D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, ces prestations ne seront, au mieux, que légèrement améliorées lors du passage au réseau tl 08.

L'offre en places de stationnement dans la région est, par contre, généreuse. Le parking du Signal compte 147 places dont 40 places de courte durée pour les visiteurs du musée et les promeneurs et 107 places pour les habitants du quartier et les personnes venant travailler dans les environs ou plus loin en ville. Au cœur de la forêt, sur le site du lac, 110 places de stationnement sont à la disposition des promeneurs. A cela s'ajoute le parking sauvage. En fait, par un bel après-midi dominical, le promeneur désireux de se ressourcer dans un cadre naturel trouve au lac de Sauvabelin à peu près la même ambiance que sur un relais autoroutier.

Pour consacrer la politique du « tout à la voiture » pratiquée jusqu'à maintenant par la Municipalité dans la région, la

<sup>4</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 15), p. 474.

construction d'un parking souterrain à proximité du Musée de l'Hermitage est actuellement à l'enquête publique.

Pourtant plusieurs motions ont déjà été déposées concernant la desserte de l'Hermitage et de Sauvabelin par les transports publics. Celle de M. Roland Ostermann d'abord<sup>5</sup> demandant de mettre à l'étude la création d'un transport public efficace et attractif pour atteindre l'Hermitage, le Tribunal cantonal et Sauvabelin. Celle ensuite de M. Pierre Payot<sup>6</sup> pour un éventuel rétablissement de l'ancien funiculaire place du Vallon–Signal de Sauvabelin. Enfin les motions de M. Fabrice Ghelfi<sup>7</sup> et de moi-même<sup>8</sup> demandant une limitation du trafic individuel motorisé et du stationnement sur le site du lac ainsi qu'une meilleure desserte par les transports publics. Pour l'instant, seule la motion de M. Payot a retenu l'attention de la Municipalité qui a promis une étude de faisabilité dans un délai de 4 à 5 ans au minimum<sup>9</sup>.

Je pense que la discussion doit reprendre tout de suite. Nous savons que la Forêt de Sauvabelin est soumise à une pression humaine exagérée et que nous devons essayer de l'atténuer, par exemple en y réduisant le trafic automobile. Cette forêt et la Campagne de l'Hermitage forment un beau parc urbain comme les citadins en ont besoin. Il est dans l'intérêt de la commune de le valoriser et d'assurer sa pérennité en revoyant la façon d'accéder à ces lieux. D'ailleurs, à l'avenir, le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources pétrolières nous obligeront de plus en plus à ce genre de remise en question.

En conséquence, je demande à la Municipalité :

- De mettre sur pied un service de navettes touristiques adapté aux besoins des touristes et des Lausannois cherchant à se récréer (horaires correspondant aux heures d'ouverture du musée, aux jours de congé et aux conditions météorologiques, espace suffisant pour les poussettes, etc.). Ces navettes partiraient de Saint-François (de la Riponne quand le m2 sera en service) et desserviraient la Cathédrale, l'Hermitage, le Signal et le lac de Sauvabelin.
- D'intéresser des sponsors au financement de ces navettes.
- Sur le parking du Signal, de limiter au strict minimum le nombre de places de stationnement destinées aux pendulaires, au bénéfice de celles destinées aux visiteurs du musée et aux promeneurs.
- Sur le site du lac, de diminuer, d'une part, le nombre de places de stationnement et, d'autre part, de réserver ce nombre réduit de places au restaurant, aux personnes travaillant sur le site et à certaines catégories d'usagers (par exemple personnes âgées ou handicapées).

<sup>5</sup>BCC 1987/I, pp. 174 et 350.

<sup>6</sup>BCC 2002/II, p. 173.

<sup>7</sup>BCC 2004, N° 7, p. 735.

<sup>8</sup>BCC 2004, N° 7, p. 741.

<sup>9</sup>BCC 2004, N° 4, p. 364.

Je demande que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

#### *Discussion préalable*

**La présidente :** – J'ouvre la discussion sur le renvoi du postulat de M<sup>me</sup> Müller à la Municipalité. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de discussion sur le fond, mais seulement sur la décision de renvoi ou non à la Municipalité, du postulat. Quelqu'un demande-t-il la parole ?

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE) :** – Evidemment, si je suis là, c'est pour vous demander de renvoyer ce postulat en commission.

**La présidente :** Cette demande est-elle soutenue par cinq personnes ? C'est le cas. Ce postulat est renvoyé à une commission.

Nous passons au point 15, postulat de M. Charles-Denis Perrin, «La géothermie, de l'or rouge sous les pieds, il suffit de forer !» Monsieur Perrin, s'il vous plaît.

#### **Postulat de M. Charles-Denis Perrin, «La géothermie, de l'or rouge sous les pieds, il suffit de forer !»<sup>10</sup>**

#### *Développement polycopié*

#### Résumé du postulat

Alors que l'or noir, l'or blanc, l'or bleu se font de plus en plus rares, l'or rouge repose dans les profondeurs de la terre, en quantité illimitée.

Ce postulat correspond à l'une des propositions du programme de législature de LausannEnsemble, dans lequel l'association des partis radical, libéral et démocrate chrétien s'engage à faire développer des projets de géothermie, mais également de multiplier par cinq les quantités d'énergie renouvelables produites à Lausanne.

L'objet de ce postulat est d'inviter la Municipalité de Lausanne à examiner la possibilité d'amorcer un virage décisif en matière d'approvisionnement énergétique en étudiant, sans délai, tous les potentiels des diverses formes d'énergie géothermiques et de proposer des projets permettant d'alimenter aussi bien le réseau de chauffage à distance que le réseau électrique, notamment dans le quartier écologique envisagé à la Pontaise.

#### Proposition

La géothermie est une source d'énergie, en ruban, inépuisable. Or, l'évolution du coût des énergies fossiles, ainsi qu'un vaste programme fédéral et cantonal en matière

<sup>10</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 15), p. 475.

d'aide et de subventionnement rendent aujourd'hui possible l'exploitation de cette richesse naturelle et non polluante. Rappelons que la nouvelle Loi cantonale sur l'énergie<sup>11</sup> prévoit le soutien et l'encouragement à une telle démarche :

*But de la loi*

«Article premier. – La loi a pour but de promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et respectueux de l'environnement.

Elle encourage l'utilisation des énergies indigènes, favorise le recours aux énergies renouvelables, soutient les technologies nouvelles permettant d'atteindre ses objectifs et renforce les mesures propres à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et autres émissions nocives. Elle vise à instituer une consommation économe et rationnelle de l'énergie. Dans ce sens, elle veille à l'adaptation de la fourniture énergétique en qualité, quantité, durée et efficacité.»

La loi stipule, également, que chaque nouvel immeuble devra prévoir une production de 30% d'eau chaude sanitaire à partir d'énergie renouvelable : solaire, déchets, biomasse, bois, géothermie profonde, éolien, mini-hydraulique.

Enfin, les prévisions démographiques du Canton qui prévoient un accroissement de la population de plus de 100'000 habitants, démontrent qu'il est non seulement nécessaire, mais urgent, de rechercher des solutions permettant de limiter les augmentations de consommation des énergies non renouvelables.

Il apparaît donc judicieux que la Ville de Lausanne, qui travaille sur l'élaboration du Plan directeur de développement de son réseau de chauffage à distance, intègre d'ores et déjà la possibilité de le raccorder à des forages de faible (<500 m), moyenne (500-2000 m) ou grande profondeur (>2 km). Il serait également intéressant d'examiner la possibilité de développer des réseaux à moins haute température que l'existant, voire des mini-réseaux locaux alimentés par des forages de moyenne profondeur, par exemple 1000 mètres ou encore des batteries de sondes géothermiques verticales à 200 mètres.

Une étude qui date de 1987 révèle que le gradient géothermique dans la région lausannoise est d'environ 25-30°C par km et les températures en profondeur prometteuses : «Pour obtenir une bonne perméabilité et donc des débits suffisants, il faut viser des zones fissurées, sachant aussi que deux aquifères potentiels sont les suivants : le Malm, vers 1500 m (T env. 45-50°C) et plus bas le Dogger, vers 2000 m (T env. 60-70°C)...»

La réalisation du quartier écologique de la Pontaise pourrait être l'occasion d'explorer et d'intégrer un projet de

géothermie, même de moyenne profondeur, contribuant ainsi à le rendre entièrement autonome. Une étude préliminaire qui permette de définir plus précisément non seulement la nature géologique des aquifères potentiels, mais aussi la présence de grandes failles et leur localisation probable en profondeur, s'avérerait donc pleinement justifiée.

Concernant un possible forage profond, les spécialistes s'accordent à dire «que celui-ci devrait être dévié (pour recouper les éventuelles fractures et fissures subverticales) et avoir une longueur de l'ordre de 2000 à 2500 m. En cas d'échec, le forage pourrait, au besoin, être équipé avec une sonde géothermique...»

Ce même rapport fait du reste état d'une proposition allant dans ce sens :

«Quant aux utilisateurs potentiels et à l'analyse technico-économique, l'application la plus intéressante semble être celle d'une injection d'eau chaude dans le réseau de chauffage à distance des Services industriels de Lausanne à Malley.»

Dans tous les cas, tout démontre qu'il y a lieu de lancer les études nécessaires pour ne pas manquer le tournant des développements de la géothermie, être présent pour développer les connaissances et les compétences nécessaires au sein des Services industriels de Lausanne et ceci en parfaite coordination avec l'agglomération, le Canton et la Confédération.

*Discussion préalable*

**M. Charles-Denis Perrin (LE) :** – Depuis que j'ai rédigé le texte de ce postulat, j'ai eu plusieurs contacts avec la Direction des services industriels. J'ai entendu quelques considérations qui me laissent supposer que la Municipalité va aller dans le sens de ce postulat. Comme beaucoup de choses ont déjà été dites et traitées, et à moins que quelqu'un le souhaite, il serait inutile de nommer une commission pour traiter de ce sujet, qui est sur les rails. Je propose donc, contrairement à ce que j'ai écrit, de ne pas le transmettre à une commission, mais directement à la Municipalité.

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts) :** – Je propose, contrairement à M. Perrin, de reprendre cette problématique dans une commission.

**La présidente :** – Cette demande est-elle soutenue par cinq personnes ? Il ne me semble pas ! (*Rires, rumeurs.*) Ce postulat est donc classé. (*Non ! proteste la salle. Eclats de rire.*) Mais Monsieur le retire ! (*Protestations.*) Non ? Dans ce cas, il est renvoyé à la Municipalité. J'avais cru comprendre, Monsieur Perrin, que vous pensiez que la chose était déjà tellement en cours, que votre postulat n'était plus nécessaire...

<sup>11</sup> [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/energie/fichiers\\_pdf/LCEne.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/energie/fichiers_pdf/LCEne.pdf)

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le postulat de M. Charles-Denis Perrin : «La géothermie, de l'or rouge sous les pieds, il suffit de forer ! » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**La présidente :** – Point 16, motion de M. Fabrice Ghelfi demandant une modification du «Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 : Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques». Vous avez la parole, Monsieur.

**Motion de M. Fabrice Ghelfi demandant une modification du «Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965» : «Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques»<sup>12</sup>**

*Développement polycopié*

L'actuel Règlement pour la Municipalité prévoit les dispositions suivantes :

**Art. 12 du règlement :** Deux membres au plus de la Municipalité peuvent faire partie des Chambres fédérales. En aucun cas, l'élection d'un ou de deux membres de la Municipalité aux Chambres fédérales ne peut mettre en question le mandat du ou des membres de la Municipalité qui font déjà partie des Chambres. Sous réserve de cette disposition et étant précisé qu'un même parti politique représenté à la Municipalité ne pourrait avoir deux représentants aux Chambres fédérales, la priorité est accordée :

- a) aux plus anciens membres de la Municipalité si le nombre de deux est dépassé ensuite d'une élection aux Chambres fédérales ;
- b) aux plus anciens membres des Chambres fédérales si ce nombre est dépassé ensuite d'une élection à la Municipalité.

Pour le surplus, le tirage au sort décide.

**Art. 13, al. 4 du règlement :** Les membres de la Municipalité qui siègent aux Chambres fédérales conservent leurs indemnités parlementaires, à l'exception de celle pour préparation des travaux parlementaires qui est rétrocédée à la caisse communale.

<sup>12</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 15), p. 475.

Une activité de conseiller municipal représente une activité (largement) à plein temps. Au vu des responsabilités encourues, le salaire de chaque membre de la Municipalité représente un montant confortable, proche d'un salaire de conseiller d'Etat.

Le Règlement de la Municipalité actuel permet donc aux membres de la Municipalité de conserver, le cas échéant, la totalité de leurs indemnités de député au Grand Conseil et une partie de leurs indemnités de parlementaires aux Chambres fédérales. Compte tenu de leur niveau de rétribution, cette situation cumulative n'est pas satisfaisante. En effet, si un conseiller municipal assume un autre mandat, cela signifie *de facto* une diminution de son activité pour la Ville ; il doit dès lors accepter que son salaire soit réduit ou, à tout le moins, que ses revenus ne soient pas améliorés au passage.

Dès lors, je demande, au nom du groupe socialiste, de modifier le règlement de la Municipalité dans le sens suivant :

- les indemnités de député au Grand Conseil doivent être rétrocédées par chaque conseiller municipal concerné à la caisse communale, à l'exception des défraiements justifiés ou de montants affectés contractuellement ;
- tout élu aux Chambres fédérales qui est aussi membre de la Municipalité rétrocède la totalité de ses indemnités parlementaires perçues au titre de la Loi fédérale sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP) à l'exception des défraiements pour repas, nuitées et frais de déplacement et à l'exception aussi de la contribution annuelle aux dépenses de personnel et de matériel, pour autant que le conseiller municipal concerné dépense effectivement cette somme par l'engagement d'un collaborateur et par la couverture de ses frais.
- Les montants des rétrocessions sont vérifiés par le Service financier de la Ville.

Je demande un renvoi de cette motion directement à la Municipalité. Son traitement devrait être rapide afin de permettre une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

*Discussion préalable*

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.) :** – Depuis le jour où j'ai rédigé ce texte, l'eau a coulé sous les ponts. Ce flux a amené deux de nos municipaux à siéger à Berne à partir du mois de décembre prochain. D'où l'acuité de cette motion, dont je persiste à croire qu'il faut la renvoyer à la Municipalité. Je me permets de saluer les deux municipaux qui n'assumeront pas de triple mandat, puisqu'ils ont renoncé à leur mandat de député au Grand Conseil.

Je rappelle que le Parti socialiste est opposé au double mandat. Ce n'est pas une position traditionnelle, mais nouvelle et en tout cas cohérente. Défendue lors des dernières assemblées générales auxquelles j'ai pu participer, elle a été prise pour diverses raisons de fond, que je ne vais pas aborder ici.

Cette logique de l'interdiction du double mandat ne peut pas s'appliquer maintenant que ces personnes ont été élues puisque, juridiquement, au moment de leur candidature, la décision de modifier le Règlement de la Municipalité n'était ni prise, ni connue. Le PS vous propose une modification mineure du dispositif, puisque le Règlement actuel prévoit déjà la rétrocession partielle des rétributions touchées par les élus municipaux également membres du Conseil national. Nous proposons seulement d'élargir le dispositif prévu aux jetons de présence, ce qui doublerait peut-être le montant de la rétrocession. Cela se justifie notamment parce que ces deux municipaux vont probablement utiliser plus de services de la Ville, ne serait-ce que par leur secrétariat, ou pour gérer leur agenda. Je vous propose de renvoyer cette motion directement en Municipalité. Au vu des mains levées, je me fais peu d'illusions sur le succès de cette demande !

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Mon préopinant s'est fait une idée assez claire... Je ne reprends pas les arguments de fond, mais je rappelle que les dispositions que connaît la Ville de Lausanne aujourd'hui ont été mises sur pied lorsqu'une syndique socialiste de Lausanne siégeait aussi à Berne. Cette proposition, potentiellement intéressante, devrait être complétée. Si on élit des gens qui vont aussi faire leur travail politique à Berne, on peut se poser la question pour des employés de la Commune, des chefs de service, par exemple, qui consacrent du temps à faire de la politique dans d'autres instances. C'est une problématique assez importante, qui doit être traitée en commission.

**La présidente :** – La demande est-elle soutenue par cinq personnes ? C'est le cas, il y a renvoi en commission.

Point 17, postulat de M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper, « La fête de l'art contemporain à Lausanne ». Vous avez la parole, Madame.

**Postulat de M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper :**  
« La fête de l'art contemporain à Lausanne »<sup>13</sup>

*Développement polycopié*

### **Célébrer la fête de l'art contemporain**

La première Nuit Blanche est née à Paris dans la nuit du 5 au 6 octobre 2002. Il s'est agi de créer un parcours artistique nocturne dévolu à l'art contemporain durant toute une nuit. Rendre l'art accessible à tous, mettre en valeur l'espace urbain par la création moderne, créer un moment de convivialité : tels sont les enjeux fixés pour cette nouvelle manifestation.

Lausanne, ville d'arts et de culture pourrait proposer à des créateurs (plasticiens, photographes, peintres, sculpteurs et

sculptrices) d'exposer leurs œuvres, en plein air. L'art se déplacerait ainsi dans la rue : le visiteur, le public pourra ainsi s'approcher, se laisse guider et découvrir, le temps d'une nuit, des performances de toutes sortes, des sculptures, des témoignages vidéo, etc.

### **A la découverte des ateliers d'artistes lausannois**

A Lausanne, nous assistons ces dernières années à une grande volonté de voir se développer l'offre musicale, théâtrale et de danse. En matière d'art plastique contemporain, nous connaissons finalement très peu « nos » artistes locaux.

Pourtant, nous avons pu observer quelques développements allant vers une plus grande visibilité de l'offre artistique lausannoise. Preuve en est, l'événement Aperto, le week-end des 10 et 11 mars 2007 où, grâce à l'impulsion de quelques artistes lausannoises, des ateliers ont été visités. Cet événement a rencontré un bon succès, les ateliers à découvrir se dessinaient dans un parcours lausannois attractif, ceci sous des cieux ensoleillés et propices à la promenade : tout cela a concouru à une bonne fréquentation.

Premier événement lausannois de cette nature, cette manifestation est tout de même restée un peu confidentielle. S'il est un événement à reconduire, celui-ci pourrait être soutenu et développé.

### **Création d'une maison des artistes**

De la même manière, si les artistes ouvrent leurs ateliers au public une fois par année, il est aussi important que leur soit mis à disposition un lieu d'exposition : exposer leurs œuvres, en proposer la vente. Le Musée cantonal Arlaud joue ce rôle, mais le lieu est grand et impose de lourds et importants investissements pour chaque accrochage. Les espaces de travail sont rares et une lancinante carence d'ateliers est à déplorer. Conduite en parallèle aux propositions précitées, l'ouverture d'une maison pour les artistes régionaux est nécessaire.

Convaincue qu'il faille élargir l'accès aux œuvres d'artistes locaux contemporains en mettant en scène leurs créations sous différentes manières, ceci dans un processus de consultation auprès de collectifs et d'associations d'artistes locaux, le soutien de notre ville pourrait notamment être mis dans :

- la création d'événements du même type que celui de la « Nuit Blanche » ;
- le développement des visites d'ateliers sous le même modèle que l'événement Aperto ;
- la création d'espaces de création et d'exposition pour les artistes locaux.

Je souhaite que les propositions énumérées et leur faisabilité soient étudiées et suggère ainsi que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

<sup>13</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 15), p. 475.

*Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.):** – Je propose que ce postulat, qui vise la promotion de l’expression de l’art contemporain, soit directement renvoyé à la Municipalité.

**La présidente:** – Quelqu’un demande-t-il la parole? Ce n’est pas le cas, le postulat est renvoyé à la Municipalité.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper: «La fête de l’art contemporain à Lausanne»;
- ouï la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide:*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**La présidente:** – Nous pouvons prendre encore le point 18, M. Yves-André Cavin et consorts, «Réorganisation du Service de secours et d’incendie (SSI), un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du Règlement du SSI pour les sapeurs-pompiers volontaires».

**Motion de M. Yves-André Cavin et consorts:**  
«**Réorganisation du Service de secours et d’incendie (SSI), un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du Règlement du SSI pour les sapeurs-pompiers volontaires**»<sup>14</sup>

*Développement photocopié*

La réorganisation du Service de secours et d’incendie (SSI), dont les principes admis par la Municipalité en sa séance du 22 juin 2006, la reconnaissance de la profession de sapeur-pompier professionnel par l’Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, ainsi que le préavis N° 2007/23, nouveau statut des policières et policiers lausannois, nécessitent la révision du RSSI du 21.11.1995, la définition du statut de sapeuse et sapeur-pompier professionnel et l’élaboration d’un règlement propre au corps des sapeurs-pompiers professionnels lausannois.

Vu ce qui précède, la présente motion demande à la Municipalité de:

- 1) Etablir le statut des sapeuses et sapeurs-pompiers professionnels, qui englobe tous les aspects de cette profession, comme le cadre juridique, les aptitudes requises,

<sup>14</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 15), p. 475.

les conditions salariales, les contraintes liées à cette activité, l’horaire de travail, la caisse de retraite, l’assurance accidents complémentaire, etc.

- 2) Rédiger un règlement propre au corps des sapeurs-pompiers professionnels à l’instar du corps de police de Lausanne.
- 3) Réviser le règlement du Service de secours et d’incendie (RSSI) du 21 novembre 1995 qui règle principalement l’organisation et les activités des sapeurs-pompiers non professionnels (Volontaires).

*Discussion préalable*

**M. Yves-André Cavin (LE):** – Pourquoi une motion? On aboutira à un règlement, il s’agit donc d’être contraignant. D’autre part, cette motion vient directement d’une première révision du Règlement de police, suite à diverses interventions de la Commission de gestion. Par souci de bon fonctionnement, je souhaite que cette motion soit envoyée directement à la Municipalité.

**M. Blaise Michel Pitton (Soc.):** – Au nom du groupe socialiste, je demande le renvoi à une commission. Ça ne surprendra personne!

**La présidente:** – Y a-t-il cinq personnes pour soutenir cette demande? C’est le cas. La motion de M. Yves-André Cavin est renvoyée à une commission.

Point 19, projet de règlement de M. Yves Ferrari permettant la création de commissions spécialisées.

**Projet de règlement de M. Yves Ferrari**  
**permettant la création de commissions spécialisées**<sup>15</sup>

*Développement photocopié*

Pour faire suite à la proposition de M. Fabrice Ghelfi portant sur une modification du Règlement communal visant la création d’une commission permanente de politique régionale et à la réponse à la motion Alain Hubler et consorts «pour un grand Lausanne démocratique et participatif», je propose au Conseil communal la modification du règlement ci-dessous. Cette proposition permet d’instaurer des commissions pour la durée de la législature et de les renouveler en cas d’intérêt ou de ne pas les renouveler en cas de manque d’intérêt. Ce cadre réglementaire souple permet d’intégrer les propositions de M. Ghelfi sans pour autant être trop rigide.

<sup>15</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 16), p. 581.

## COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

### Art. 1 Constitution

1. La constitution de commissions spécialisées peut être décidée par le Conseil communal sur proposition écrite et motivée du Bureau, de dix conseillers communaux ou de la Municipalité.
2. Le Conseil communal prend sa décision sur préavis d'une commission ordinaire nommée par le Bureau et aux travaux de laquelle un représentant de la Municipalité prend part.

### Art. 2 Composition

1. Les commissions spécialisées sont composées de membres désignés par le Conseil communal. Le nombre de membres est conforme à la décision du Conseil communal en début de législature. Les groupes politiques doivent y être représentés.
2. L'élection des membres se fait au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour et relative au second.
3. Un député empêché de siéger dans une commission spécialisée ne peut être remplacé que par un membre du même groupe, avec l'accord du président du Conseil communal.

### Art. 3 Organisation

1. Les commissions spécialisées désignent chaque année leur président et leurs rapporteurs, et s'organisent librement.

### Art. 4 Attributions

1. Les commissions spécialisées donnent au Conseil communal leur préavis sur les actes législatifs et les rapports concernant leur spécialité.
2. Elles peuvent être consultées par la Municipalité ou l'un de ses membres.
3. Dans leur domaine, elles peuvent également collaborer avec des commissions permanentes.
4. Chaque année, la commission fait rapport au Conseil communal sur ses activités.

### Art. 5 Fin de mandat

1. Le mandat de ces commissions expire à la fin de la législature au plus tard.

#### Discussion préalable

**M. Yves Ferrari (Les Verts):** – Ce projet de modification du règlement date un peu, mais il fait suite à la proposition de M. Fabrice Ghelfi du mois de mars, si je ne m'abuse, et à une motion de M. Alain Hubler pour un « grand Lausanne démocratique »<sup>16</sup>. Nous avons instauré dans notre règlement une commission permanente chargée de traiter de ce type d'objets. Ma proposition n'est pas de la rendre permanente, et donc de modifier le règlement – c'est déjà fait, en l'occurrence – mais d'inscrire les suivantes comme telles,

et de revoir systématiquement le règlement, dès qu'il nous semble qu'une commission de ce genre n'a plus de raison d'être. Notre Conseil serait appelé à se déterminer sur sa volonté de créer une commission spécialisée pour la durée de la législature, comme cela se fait au Grand Conseil. A la fin de la législature, elle deviendrait caduque, et c'est le Conseil communal nouvellement élu qui devrait la remettre sur pied s'il l'estime nécessaire. Comme l'une de nos commissions vient de terminer ses travaux sur le Règlement du Conseil communal, comme ce projet de règlement soulève plusieurs questions et se confronte à divers points de vue, je propose le renvoi à une commission. Cela évitera à quelqu'un de monter à la tribune pour le dire...

**M. Nicolas Gillard (LE):** – J'ai participé à plusieurs de ces séances sur le projet de règlement, et à mon souvenir, la question a été évoquée. Une proposition a été faite. Donc sans demander son retrait, il me semble que ce projet n'a plus d'objet. Quelque chose a été proposé par la commission qui s'est prononcée sur la modification du règlement.

**M. Yves Ferrari (Les Verts):** – Les votes aléatoires, dont on ne se souvient plus, ne sont pas opportuns pour notre plenum. Dans ce cas, on peut tout au plus déposer une motion d'ordre pour revenir la prochaine fois. J'ai posé la question à un membre de la commission qui, si mes souvenirs sont bons, m'a dit que cette proposition n'avait pas été retenue. C'est pourquoi je pouvais la développer aujourd'hui. Mais peut-être que les échos recueillis ne sont pas fidèles. Je vois M. Gillard chercher dans ses notes, il amènera peut-être la réponse. Si ça a été débattu en commission, vous pouvez considérer ce projet de règlement comme caduc. Il a été déposé au mois de mars, alors que la commission n'avait encore pas siégé. J'attends une réponse de M. Gillard...

**M. Nicolas Gillard (LE):** – Ma mémoire ne m'avait pas totalement trahi. Sans vouloir dévoiler un contenu dont vous n'avez pas pris connaissance, la commission a décidé de proposer à votre Conseil un article 37 bis, qui prévoira, sous une forme que vous découvrirez, l'institution de commissions spéciales d'enquête sur des points déterminés. Peut-être M. Ferrari pourra-t-il revenir à la charge après avoir lu... (*Intervention du syndic en arrière-plan, incompréhensible.*) Une commission spécialisée, oui. Sur un point particulier. (*Rumeurs.*) Le mieux serait que je soumette le texte du projet voté par la commission à M. Ferrari et qu'il nous dise s'il maintient, après cette lecture, son nouveau règlement. On ne va pas faire deux fois le travail. Nous déciderons à la prochaine séance, peut-être.

**M. Roger Cosandey (Soc.):** – En effet, la commission chargée d'étudier diverses modifications du Règlement du Conseil communal a discuté longtemps de la création de commissions d'enquête, mais je crois que ce n'est pas ce que demande M. Ferrari. Il parle de commissions spécialisées. Si ma mémoire ne me trahit pas, je crois me souvenir que la proposition de commission spécialisée a été faite devant la commission par le groupe des Verts. Je n'ai plus

<sup>16</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 14/II), pp. 415 ss.

en mémoire ce que la commission a décidé, j'en suis désolé. Je suis en train de rédiger le rapport, qui vous parviendra d'ici une dizaine de jours peut-être, c'est un rapport extrêmement long. Je vais contrôler et j'informerai M. Ferrari. Peut-être que les deux représentants des Verts au sein de la commission, MM. Ostermann et Santschi, pourront le confirmer, il me semble me souvenir que la proposition venait des Verts. Mais je ne sais plus, en ce moment, si la commission l'a acceptée ou non.

**La présidente :** – Est-ce que M. Santschi ou M. Ostermann se souviennent de ce qui a été décidé ?

**M. Pierre Santschi (Les Verts) :** – Comme vous avez pu le constater, l'entente règne au sein de notre groupe, nous savons tous ce que nos autres collègues Verts ont fait. Je n'ai pas l'impression, ayant siégé en commission avec M. Ostermann, que la notion de commission spécialisée est venue. Cela existe au Grand Conseil ; les commissions spécialisées ne sont pas nécessairement reconduites d'une législature à l'autre, et cette souplesse peut être introduite. Pour sortir de cette impasse, qui va nous faire perdre trop de temps, je suggère d'accepter la motion d'ordre de M. Ferrari qui propose de discuter hors de cette séance où est cette proposition, et de revenir dans quinze jours. C'est la meilleure solution, et je vous propose d'appuyer cette motion d'ordre.

**La présidente :** – Madame Longchamp, vous hochez la tête et semblez d'accord avec cette proposition ? Formidable ! Monsieur Ferrari, vous êtes aussi d'accord. Nous renvoyons la discussion sur ce projet de règlement à la prochaine séance, dans quinze jours.

Nous avons encore le temps de prendre le point 20, motion de M. Guy Gaudard : « Métamorphosons l'aide à l'apprentissage ». Vous avez la parole, Monsieur.

**Motion de M. Guy Gaudard :**  
« Métamorphosons l'aide à l'apprentissage »<sup>17</sup>

#### *Développement polycopié*

La valorisation de l'apprentissage est à l'origine de cette motion. Pour LausannEnsemble, la formation postscolaire de nos jeunes est une priorité qui nécessite que l'on accorde la reconnaissance adéquate aux entreprises formatrices.

L'ampleur du projet Métamorphose représente une opportunité unique nous permettant de favoriser la voie de l'apprentissage. En effet, plus de 60 professions différentes devront œuvrer pendant plusieurs années afin de mener à terme l'objectif de la Municipalité détaillé dans le préavis d'intention/rapport-préavis N° 2007/19.

Nous avons besoin de relève professionnelle et nous devons offrir des places d'apprentissage ainsi que des perspectives d'avenir aux élèves en fin de scolarité. Le formidable défi lausannois Métamorphose nous apporte la possibilité de manifester nos choix politiques en faveur de l'apprentissage.

Il est dès lors essentiel aujourd'hui de prendre et d'appliquer des mesures favorisant les entreprises formatrices qui soumissionneront et qui œuvreront lors de ces travaux. La qualité de formateur ou d'entreprise formatrice peut être considérée comme « acquise » lors d'association ou de consortium d'entreprises si l'une d'elles est formatrice.

Dès lors, je demande par cette motion que les mesures suivantes soient prises lors de toutes les phases de concours, d'appels d'offres, de soumissions, d'adjudication et d'exécution du projet Métamorphose, tant pour les mandataires que pour les prestataires.

- 1) Dans l'échelle de pondération, la formation d'un ou de plusieurs apprenants correspondra à au moins 15 % du total des points de critères d'adjudication. Le nombre d'apprenants n'intervient pas sur le total.
- 2) Cette proposition s'applique également aux soumissionnaires AIMP (Accords internationaux sur les Marchés Publics) qui occupent des jeunes en formation, ou contrat de 1<sup>re</sup> chance.
- 3) Chaque entreprise ou consortium d'entreprises adjudicataires occupées par le projet permettront à au moins un apprenant de participer aux travaux d'exécution, sur l'ensemble du ou des lots, du ou des mandats adjugés.
- 4) Ces conditions s'appliquent intégralement aux sous-traitants mandatés par les adjudicataires, ainsi qu'aux entreprises générales.

#### *Discussion préalable*

**M. Guy-Pascal Gaudard (LE) :** – Je décline mes intérêts : je forme actuellement quatre apprenants et un « passerelliste ». Un « passerelliste », c'est un jeune homme qui a réussi un premier apprentissage et qui, par un second apprentissage, peut obtenir un certificat supplémentaire. Dans la branche de l'électricité en tout cas. Je suis très content qu'on traite de cette motion ce soir, puisqu'elle concerne de nombreux jeunes qui arriveront en fin de scolarité dans le courant de l'année 2008. Nous sommes d'accord, ces temps, la conjoncture est excellente. Je m'en réjouis et je souhaite que cela dure encore le plus longtemps possible. Toutefois, un article de presse du mois de juillet 2007 nous apprend que, dans le canton de Vaud, 1500 jeunes sont à la recherche d'une place d'apprentissage. Je vous laisse imaginer ce qui va se passer le jour où la conjoncture sera moins bonne.

La valorisation de l'apprentissage est le but de cette motion. Pour le groupe LausannEnsemble, la formation postscolaire

<sup>17</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 16), p. 581.

de nos jeunes est une priorité. Elle commence par la reconnaissance adéquate des formateurs. Un formateur, c'est une personne habilitée à former des apprenants, anciennement des apprentis. Actuellement, une formidable opportunité se présente à Lausanne, le projet Métamorphose, qui va entraîner à Lausanne des changements urbanistiques très importants dans les années à venir – pour autant, évidemment, que le Conseil communal accepte ce projet.

Il faut être conscients que le projet Métamorphose donnera des possibilités de travail à de nombreux jeunes, notamment dans des métiers dont on ne parle pas beaucoup. Par exemple il y a des constructeurs de voies de communication, des étancheurs, des vitriers, des calorifigeurs, des professions dont la formation dure trois ans. Ce sont des objectifs atteignables pour des élèves de la voie supérieure à option (VSO). Je demande que plusieurs mesures soient prises lors des appels d'offre, des soumissions, et lors des phases d'adjudication et d'exécution du projet Métamorphose. Je demande clairement qu'on favorise les entreprises qui forment des jeunes. Une entreprise est déclarée formatrice au moment où elle a suivi un cours de formateur ou qu'elle s'associe à un groupe d'entreprises dont l'une est formatrice.

J'énumère les quatre points que je propose dans cette motion. Dans l'échelle de pondération, la formation d'un ou plusieurs apprenants correspondra à au moins 15% du total des critères d'adjudication. Le nombre d'apprenants n'intervient pas sur le total.

*(Répond à un interlocuteur inaudible.)* ... Vous l'avez lu, mais les personnes qui nous écoutent, peut-être, n'ont pas lu mon texte. *(Protestations de la salle.)* Je vais abréger. Chaque entreprise ou consortium d'entreprises devra permettre à au moins un apprenant de collaborer sur le projet Métamorphose. Ces conditions s'appliquent également aux sous-traitants et aux adjudicataires, ainsi qu'aux entreprises générales.

Cette motion a pour but d'offrir à nos jeunes une porte d'entrée dans le monde professionnel ainsi que des perspectives d'avenir. J'en conviens, la présentation n'est peut-être pas habituelle, mais l'apprentissage est un sujet assez important pour que je puisse consacrer cinq minutes à le développer, en me rappelant que des parents d'élèves écoutent aussi TVRL. Je m'en réjouis et vous n'avez peut-être pas tous lu cette motion.

J'en ai terminé, Madame la Présidente, je souhaite que cette motion soit discutée en commission.

**La présidente :** – La demande de M. Gaudard est-elle soutenue par cinq personnes ? C'est le cas. Il y aura renvoi en commission.

Nous avons bien avancé. Nous prenons encore la motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger : « La Ville de Lausanne montre l'exemple : motion demandant une meilleure

conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité ». Nous vous écoutons, Madame.

**Motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger : « La Ville de Lausanne montre l'exemple : motion demandant une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité »<sup>18</sup>**

*Développement polycopié*

La Ville de Lausanne octroie aux pères un congé paternité de 5 jours à la naissance d'un enfant en plus du jour de congé accordé à la naissance, soit un total de 6 jours, comme il est précisé à l'article 53 du Règlement du personnel de l'Administration communale (RPAC).

Si cette politique est certes généreuse en regard du Code des obligations (art. 329 al. 3 CO) qui prévoit que « Dans le cas de la naissance d'un enfant, la norme est que le père puisse prendre un ou deux jours de congé », elle est en deçà de ce qu'offrent certaines grandes entreprises du pays, ces dernières ayant compris que le congé paternité peut être un investissement rentable. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les collaborateurs de la Migros bénéficient de deux semaines de congé payé, auxquelles peuvent s'ajouter deux semaines non rémunérées. Swisscom accorde depuis 2006 deux semaines payées aux nouveaux pères à prendre durant les douze mois suivant la naissance et de son côté, Swiss Re octroie aux nouveaux pères deux semaines de congé payé et cela depuis 1999, et pour n'en citer que quelques-unes.

Aujourd'hui plus personne ne conteste que la présence du père à la naissance de l'enfant et dans les semaines qui suivent sa naissance soit très importante. Dans ce but, le congé paternité permet de tisser un lien et ce, dès la naissance, entre le père et l'enfant. Il permet également d'améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes en associant le père à l'organisation familiale. En particulier dans les moments plus difficiles pour le couple, comme par exemple les nuits sans sommeil, l'attention à accorder aux autres enfants, l'organisation de la garde ou la reprise de l'activité professionnelle de la mère.

Pour que l'Administration communale de Lausanne soit à l'avant-garde de la pratique helvétique, cette motion propose à la Municipalité une modification du RPAC visant à augmenter de 15 jours supplémentaires le congé paternité actuel à savoir 20 jours de congé paternité, à prendre sur une durée de douze mois.

Une telle démarche permettrait de marquer un soutien particulier à la politique familiale et permettrait aux

<sup>18</sup> BCC 2006-2007, T. II (N° 16), p. 581.

employé-e-s de l'Administration communale de mieux concilier travail et famille.

*Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.):** – Madame la Présidente, je souhaite que cette motion soit renvoyée à la Municipalité.

**La présidente:** – Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande? (*Rumeurs.*) Ah non! Vous ne souhaitez pas le renvoi à une commission, Madame.

**M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.):** – A la Municipalité.

**La présidente:** – La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE):** – C'est un scoop! Je demande le renvoi en commission.

**La présidente:** – Je pose à nouveau la question: est-ce que cinq personnes demandent... Oui, cette demande est soutenue par plus de cinq personnes, donc il y a renvoi en commission.

Je demande aux huissiers si nous pouvons commencer la pause maintenant et la terminer un peu plus tôt ou si nous continuons avec le point 22... Nous le prenons! Postulat de M<sup>me</sup> Elena Torriani «pour encourager la mobilité douce à vélo: gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l'actuel m1». Vous avez la parole, Madame.

**Postulat de M<sup>me</sup> Elena Torriani: «Pour encourager la mobilité douce à vélo: gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l'actuel m1»<sup>19</sup>**

*Développement polycopié*

C'est une rengaine connue: Lausanne avec ses pentes ardues peut être une ville maudite pour les utilisateurs du vélo. Mais force est de constater que les relevés de trafic cycliste, réalisés tous les deux ans sur quatre points d'observation à Lausanne, montrent une hausse significative. De 2002 à 2006, une évolution de plus de 50% du nombre de déplacements à vélo a pu être constatée. Par ailleurs, le potentiel est énorme puisque 30% des déplacements en voiture n'excèdent pas trois km et un déplacement sur huit (12,5%) ne dépasse pas le kilomètre. Or ces distances pourraient facilement être parcourues à vélo.

De plus, une observatrice attentive ne manquera pas de remarquer qu'avant ou après chaque montée, une descente agréable et rapide attend le cycliste et compense les efforts consentis pour gravir la pente. Un autre observateur constatera que de nombreux trajets font même croire que Lau-

sanne est une ville presque plate... Par exemple Prilly–Chauderon, Pully–avenue de Cour ou encore Renens–place de l'Europe. Lausanne n'est donc pas si inhospitalière que cela pour les bicyclettes.

Or il suffirait de peu pour améliorer le quotidien des cyclistes lausannois et lausannoises.

Dans cette perspective, le futur m2 reliant Ouchy à Epalinges est une opportunité pour les utilisateurs réguliers du vélo et pour toutes les personnes désireuses de pratiquer ce sport comme un hobby.

Pensons par exemple à une famille qui irait le week-end en balade à Ouchy faire du vélo ou au travailleur pendulaire qui se rend tous les jours à la gare à bicyclette. Dans ces deux cas, la remontée peut être difficile physiquement et coûteuse pour le porte-monnaie. Coûteuse, car le prix du billet «vélo» est équivalent à celui d'un billet adulte normal donc de Fr. 2.40 et de Fr. 2.– avec la réduction demi-tarif. Un calcul rapide montre qu'une famille avec deux enfants allant en balade au bord du lac, et qui souhaiterait ne pas utiliser sa voiture pour se déplacer, payerait pour un aller, avec quatre vélos, un total de Fr. 9.60.–! Considérable, non?

La Ville tend à soutenir et à développer les moyens de déplacements alternatifs à celui de la voiture et respectueux de l'environnement. C'est ainsi que le Conseil communal, en adoptant son Plan directeur communal en 1995, a choisi de donner au vélo une place privilégiée par rapport aux véhicules individuels motorisés. De leur côté, les tl semblent aussi soucieux de remplacer progressivement leur équipement par des véhicules moins polluants. Mais ceci n'est-il pas contradictoire avec le fort prix du chargement des vélos dans le futur m2 et l'actuel m1?

Pour le Groupe A Gauche Toute, une accessibilité pour toutes et tous aux transports publics par le biais de la gratuité est une préoccupation omniprésente et primordiale.

Je suis consciente que la Municipalité renvoie systématiquement les questions liées aux tl, prétextant qu'elle n'a pas les pleins pouvoirs dans les décisions prises. Or, il me semble qu'elle a bien pu faire pencher la balance pour le maintien de la ligne 3. Je suis donc persuadée qu'elle pourra satisfaire mon postulat.

Dans ce cadre, je demande à la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches possibles auprès des tl pour permettre d'instaurer la gratuité du transport des vélos dans le futur m2 ainsi que sur la ligne du m1 actuel.

De plus, je demande que ce postulat soit directement transmis à la Municipalité.

*Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Elena Torriani (AGT):** – Je demande le renvoi à la Municipalité.

<sup>19</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 16), p. 581.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE)** : – Je demande que cette motion soit renvoyée à une commission.

**La présidente** : – Cinq personnes le souhaitent-elles aussi ? C'est le cas, il y aura donc renvoi à une commission.

Point 23, postulat de M. Charles-Denis Perrin, « Une < unité du développement durable > pour un développement responsable de Lausanne ». Monsieur Perrin, vous avez la parole.

---

**Postulat de M. Charles-Denis Perrin : « Une < unité du développement durable > pour un développement responsable de Lausanne »<sup>20</sup>**

*Développement photocopié*

### Constat initial

En signant la Charte d'Aalborg (Charte des villes européennes pour la durabilité) en 1998, la Municipalité de Lausanne s'est engagée à mettre en œuvre un programme de développement durable par l'élaboration de son Agenda 21.

Les propositions du Conseil communal, postulats, motions, incluent de plus en plus des problématiques de développement durable qui touchent plusieurs directions et l'attribution de la responsabilité du leadership au sein de la Municipalité n'est pas toujours facile à déterminer.

Les programmes de législature sont limités à cinq ans et ne sont pas forcément cohérents entre eux. Ils sont souvent réactifs en fonction de l'actualité politique, plus qu'anticipatifs des besoins à long terme.

La répartition des dicastères ne suit pas forcément une logique opérationnelle.

La complexification des problèmes à résoudre et leur imbrication des plus fortes rendent nécessaire la mise sur pied de projets tels que Métamorphose, projet d'envergure, multi sectoriel qui doit être géré de manière transversale et dépasser l'horizon de la simple législature.

La recherche de solutions dans les domaines de la mobilité locale et régionale, la pollution, les activités économiques, la qualité de la vie et la santé exigent également des solutions coordonnées si on veut qu'elles soient efficaces et cohérentes.

On constate qu'en anticipant les problèmes, les solutions sont plus faciles à mettre en place (prévenir vaut mieux que guérir).

De nombreuses propositions et projets se mettent en place ; leur suivi et l'évaluation périodique des résultats obtenus

nécessitent une organisation et des ressources spécifiques disponibles partiellement seulement aujourd'hui.

Ces quelques constats m'ont amené à m'interroger sur l'adéquation de l'organisation et des ressources de l'Administration pour faire face à ces défis et être en mesure de résoudre efficacement les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

La réponse m'a conduit à établir la proposition ci-dessous :

### Description de la proposition

Rappel des principes de la déclaration de Rio : *le développement ne peut être durable que si cette durabilité est à la fois économique, sociale et environnementale. Il doit en outre rassembler le local et le global* (... dans l'espace comme dans le temps, peut-on compléter...)

Il s'ensuit que l'horizon des programmes de développement des villes doit aller bien au-delà des programmes de législature. Il en découle également que les organisations doivent évoluer en conséquence, de façon à garantir :

- une meilleure cohérence des projets ;
- une meilleure synergie des ressources et des compétences ;
- un meilleur suivi des actions entreprises ou une meilleure anticipation des problèmes naissants ;
- la prise en compte des besoins à court terme sans sacrifier les besoins à long terme ;
- une meilleure gestion de la préparation au changement et du changement.

Le présent postulat demande donc à la Municipalité de Lausanne d'étudier la possibilité de créer une véritable **unité du développement durable** en y regroupant les forces existantes qui travaillent dans ce sens. Sa mission générale consisterait à promouvoir et garantir un développement durable de la Ville.

Agissant de manière transversale aux autres directions de l'Administration, elle assurerait en interne, comme en externe, la promotion des valeurs incluses dans la notion de développement durable et leur présence dans les projets entrepris par la Ville ou financé partiellement ou entièrement par la Ville.

Elle serait également chargée de développer un plan d'actions visant à promouvoir une véritable **écologie circulaire** (appelée également écologie industrielle, voir lexique ci-dessous) pour ses activités, celles des citoyens et celles des entreprises lausannoises et ceci en liaison avec les Communes de la région et le Canton.

De ce fait, elle serait chargée d'agir aussi bien sur le plan local que régional pour permettre la mise en place de conditions cadres permettant un tel développement durable et efficace.

<sup>20</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 17/I), p. 678.

## Aspects opérationnels

Cette unité comprendrait des ressources permettant de développer un plan de « développement durable » de la Ville, d'en assurer la promotion interne et externe et le suivi. Elle s'appuierait sur une gestion de type « travail en réseau », le réseau étant à la fois les compétences existantes au sein de l'Administration et celles qui existent à l'extérieur (UNI, EPFL, autres collectivités publiques, etc.). La mise sur pied de cette unité peut se faire sans créer de postes supplémentaires mais en réunissant déjà diverses fonctions éparpillées dans divers services et offices (délégués et déléguées au développement durable, à l'égalité, au piéton/vélo, à l'environnement, etc.)

Le plan de « développement durable » de la Ville, véritable « vision à long terme » accompagné de son plan de développement stratégique, comprendrait l'ensemble des principes directeurs de développement durable et des objectifs politiques admis.

Parallèlement à cela, cette unité ferait développer une série d'indicateurs de développement durable, en sollicitant par exemple les ressources qu'elles financent au SCRIS. De là pourrait découler l'élaboration d'un tableau de bord de suivi.

Cette manière de faire permettrait en amont, de mesurer l'impact des décisions à prendre en matière de développement durable, mais également une évaluation permanente des résultats des décisions prises sur les plans politiques et techniques.

Elle contribuerait, sur le long terme, à acquérir une expérience sur les relations « de cause à effet » des décisions touchant le domaine du développement durable.

## Lexique

*Ecologie industrielle*: l'idée du développement durable implique la reconnaissance de l'interdépendance des systèmes constitutifs de la société humaine – système social, infrastructures, activités économiques... – et de l'environnement qui les englobe. Cette interdépendance implique qu'il existe des liens et des échanges entre la société et son environnement. L'écologie industrielle explore cette interdépendance et propose de considérer le système industriel comme une forme particulière d'écosystème. La démarche offre une vision nouvelle de nos modes de production et de consommation et révèle des potentiels importants de diminution des impacts environnementaux par une restructuration de l'ensemble des activités économiques.

*Economie circulaire*: terminologie désignant l'écologie industrielle utilisée plus spécifiquement en Chine.

*Ecologie circulaire*: terminologie développée par le postulant qui reprend les notions de l'écologie industrielle, mais, pour bien préciser qu'elle s'étend à tous les secteurs de

l'activité humaine, y compris celles des collectivités publiques. Le mot circulaire est jugé plus adéquat dans le cas de ce postulat parce qu'il est plus général qu'« industriel », qui peut paraître restrictif.

*Symbiose industrielle*: projet spécifique qui prend en compte les principes de l'écologie industrielle.

## Références locales :

Institut de politique territoriale et d'environnement humain (IPTEH), Faculté de géosciences et de l'environnement, 1015 Lausanne, tél. +41 21 692 35 52, prof. S. Erkman: suren.erkman@unil.ch

[http://www.unil.ch/webdav/site/ipteh/shared/Enseignement/Master\\_UNIL\\_06-07\\_Ecologie\\_territoriale\\_et\\_industrielle/ETI061207B.pdf](http://www.unil.ch/webdav/site/ipteh/shared/Enseignement/Master_UNIL_06-07_Ecologie_territoriale_et_industrielle/ETI061207B.pdf)

## Discussion préalable

**M. Charles-Denis Perrin (LE)**: – Nous n'entrons pas sur le fond, mais je crois que c'est un sujet suffisamment important pour en discuter en commission.

**La présidente**: – Cinq personnes soutiennent-elles cette demande? Oui, c'est le cas. Donc il y a renvoi en commission.

Point 24, postulat de M. Claude-Alain Voiblet, « Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse ». Vous avez la parole, Monsieur.

**Postulat de M. Claude-Alain Voiblet**: « Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse »<sup>21</sup>

## Développement polycopié

Les différentes routes qui traversent, de part et d'autre, les forêts du Chalet-à-Gobet sont pour la plupart ouvertes au trafic et un nombre non négligeable de véhicules utilisent au quotidien ces diverses routes. Situées en partie au cours de la zone forestière, signalées par un marquage réduit, parfois inexistant et avec une luminosité souvent faible en fonction de la densité de la forêt, ces routes sont aujourd'hui principalement limitées à 80 km/h.

Il n'est par ailleurs pas rare de rencontrer des véhicules agricoles ou sylvicoles lents qui empruntent également ces cheminements. Si l'on ajoute à ce constat le gibier qui peut à tout instant traverser lesdites routes, force est de constater que les dangers additionnels sont très importants.

<sup>21</sup> BCC 2006-2007, T. II (N° 17/I), p. 678.

Aujourd'hui, de très nombreuses personnes utilisent également ces diverses routes pour la pratique du vélo, de la marche, de la course à pied ou la randonnée équestre. C'est pour ces différentes raisons que je propose d'adapter les vitesses maximales du trafic sur les routes dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une modification de la signalisation, afin d'améliorer la sécurité de tous les usagers.

*Discussion préalable*

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC):** – Je demande le renvoi à la Municipalité.

**La présidente:** – Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole? Non. Dans ce cas, ce postulat est renvoyé à la Municipalité.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le postulat de M. Claude-Alain Voiblet: «Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse»;
- ouï la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

\_\_\_\_\_

**La présidente:** – Postulat de M<sup>me</sup> Andrea Eggli: «Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique?»

\_\_\_\_\_

**Postulat de M<sup>me</sup> Andrea Eggli: «Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique?»<sup>22</sup>**

*Développement polycopié*

Fonctionnant selon le principe des bibliothèques, la ludothèque offre aux enfants la possibilité de disposer d'un maximum de jeux et jouets de qualité, sans que le prix d'achat (souvent élevé) n'entre en ligne de compte. Les jeux et jouets peuvent s'y emprunter à un prix très bas, pour une durée déterminée. Un moyen anti-gaspillage pour découvrir de nouveaux jeux. Quatre actions sont au centre de l'existence d'une ludothèque: essayer, emprunter, jouer et rendre en bon état.

Les ludothèques jouent un rôle important et particulièrement intéressant pour la communauté. Elles favorisent en effet une saine occupation des loisirs; ouvertes à tous,

enfants, adultes, handicapés, institutions, écoles et jardins d'enfants, elles encouragent l'activité ludique et participent ou organisent diverses manifestations. Elles stimulent le plaisir de jouer, fonction d'apprentissage propre à l'enfance, et favorisent la création de liens lors des activités ludiques dans des rencontres familiales, ou amicales, ou encore lors de soirées découverte de nouveaux jeux. Elles peuvent en outre contribuer à l'intégration des étrangers, des handicapés, des personnes âgées, seules, isolées. Enfin, le jeu est considéré comme un facteur d'équilibre.

C'est en 1934, à Los Angeles, qu'a été ouverte la première ludothèque, à l'initiative d'une danoise, M<sup>me</sup> D. Infeld. Ce fut ensuite le tour des pays scandinaves, du Canada, de l'Inde, du Brésil, etc. Depuis 1960, ces ludothèques ont pris un essor important en Europe: 500 en Angleterre, 250 en France (dès 1967), 30 en Belgique et (dès 1972) plus de 450 en Suisse, où la première a été créée à Zofingue et, pour la Suisse romande, à Vevey. C'est le plus haut taux mondial.

Lausanne compte aujourd'hui trois ludothèques: Pinocchio, Ali Baba et La Cigale et la Fourmi. Toutes trois nées de l'initiative de bénévoles, les deux dernières continuent de vivre grâce à leur seul engagement.

La plus ancienne – la quatrième de Suisse – et la plus grande de notre commune, l'association de la ludothèque Pinocchio, fut créée en 1975; pendant 18 ans, elle vécut uniquement grâce aux bénévoles. En 1993, face à l'augmentation de la fréquentation et à la nécessité d'élargissement des horaires, le bénévolat rencontra ses premières limites. L'ACAE (Association des centres d'accueil de la petite enfance) accepta de financer un poste de travail à 20%. Dès 2002, l'Ecole catholique du Valentin l'accueillit sans demander de loyer. Finalement, la Ville de Lausanne permit d'accroître jusqu'à 50% le temps de travail salarié, grâce à une subvention demeurée inchangée à ce jour (Fr. 49'000.–). Pinocchio, ouverte trois jours par semaine, offre plus de 2200 jeux à des usagers en nombre sans cesse croissant (4458 prêts en 2006).

Ali Baba est née en 1976, à la demande de nombreuses familles du quartier des Boveresses–Eterpeys et Praz-Séchaud. Le jour de l'ouverture, elles possédaient 45 jeux. Ce jour-là 70 enfants sont venus s'y inscrire... Au début, la maison des Boveresses a été leur point de chute. Ensuite, elles ont déménagé dans le quartier de Praz-Séchaud, dans une cave, ce fut leur premier vrai local. En automne 1998, elles se sont installées au quartier des Eterpeys.

L'association de la ludothèque La Cigale et la Fourmi existe depuis 1995. Elle a été fondée par un groupe de femmes croyant à sa nécessité dans ce quartier à Lausanne. La ludothèque est située auprès des enfants, au collège de Boissonnet. Elle dispose maintenant de plus de 700 jeux et jouets d'intérieur et d'extérieur.

La Ville de Genève compte actuellement 11 ludothèques. Ces associations offrent la possibilité à des enfants de jouer

<sup>22</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 17/I), p. 678.

et d'emprunter des jeux. Le Service des écoles assure le financement de départ, la mise à disposition des locaux (dans les écoles) et une subvention annuelle d'exploitation (Fr. 800'000.– hors loyers).

Il y en a aussi à Renens, Echallens, Avenches, Echandens, Froideville, Grandson, Nyon, Oron, Prilly, Pully, Rolle, etc.

L'Association suisse des ludothèques (ASL) aide lors de l'ouverture de nouvelles ludothèques; elle organise des journées d'initiation et une formation spécifique dans les différentes régions linguistiques de Suisse; elle publie le *Ludo Journal* (parution trimestrielle), informe sur les nouveautés concernant le marché du jeu et du jouet, effectue des tests de jeux, donne des conseils d'achat, organise des rencontres régionales entre les ludothèques et les ludothécaires pour échanger les idées et les expériences.

Quant à l'association de la ludothèque Pinocchio, elle souhaite développer ses activités. En effet, les bénévoles qui s'y activent y sont prêts, mais ils ne peuvent aller de l'avant sans augmenter le temps salarié. Si le stock peut être renouvelé avec les entrées des locations de jeux, l'augmentation du salariat a besoin d'une augmentation de la subvention. Un appui accru de la part de la Commune aux ludothèques existantes qui ont une bonne expérience est nécessaire, sans oublier que, sans aucune campagne de publicité, la demande s'accroît année après année.

Parmi les projets de Pinocchio, il y a le développement des soirées pour «grands», les Jeux du jeudi. Le besoin d'activités pour adultes et adolescents est patent. Tous les jeudis soir, gratuitement, la ludothèque organise ces soirées conviviales. Ils souhaitent aussi élargir les horaires d'ouverture, plus souvent en semaine, et notamment une ouverture prolongée en soirée chaque semaine. Mais aussi, ouvrir pendant les vacances d'été. Pour cela, ils proposent de s'associer au passeport vacances. Ils proposent encore des animations extramuros, dans des écoles, centres socioculturels, maisons de quartier. Pour tout cela, une augmentation du temps de salariat serait nécessaire.

Ce qui serait très intéressant pour toute la population lausannoise, ce serait de développer un réseau de ludothèques en ville de Lausanne, peut-être basées dans les maisons de quartier, dans les centres de quartier, en relation avec les centres socioculturels. Déjà aujourd'hui, des collaborations existent: *Jeux t'aime le monde*, avec Pôle Sud, et les jeux géants, avec aussi la Maison de quartier de Sous-Gare. Les établissements scolaires sont des locaux adéquats aussi. Des enseignantes ont observé le manque de jeux dans les maisons d'élèves de familles modestes, ainsi que la difficulté qu'ils éprouvent à jouer, car ils manquent d'habitude. Le Centre de quartier de Malley-Montelly, fort de ces constatations, avait déjà demandé à la Municipalité, en mars 2000, d'envisager une ludothèque dans le quartier et de prévoir des locaux dans la nouvelle école de Provence qui devait être construite. Malheureusement, cela n'a pas été possible à l'époque. Mais le besoin est plus fortement

ressenti aujourd'hui et un projet se met sur pied en concertation entre l'école et le centre de quartier.

Fort de toutes ces constatations, A gauche Toute! demande à la Municipalité de réaliser une étude en vue de développer les activités de la ludothèque Pinocchio, ainsi que d'imaginer un réseau de ludothèques pour la Ville de Lausanne, dans lequel pourrait aussi s'inscrire le projet de Malley.

Nous demandons que cette proposition soit envoyée à la Municipalité.

#### *Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT):** – Je demande que ce postulat soit envoyé à la Municipalité.

**La présidente:** – La discussion est ouverte. Y a-t-il d'autres demandes? Ce n'est pas le cas. Il est donc renvoyé à la Municipalité.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Andrea Egli: «Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique?»;
- oui la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**La présidente:** – Point 26, postulat de M. Gilles Meystre et consorts: «Besoin en électricité: ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages!»

**Postulat de MM. Gilles Meystre et Marc-Olivier Buffat:**  
«Besoin en électricité: ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages!»<sup>23</sup>

#### *Développement polycopié*

La consommation d'électricité dans notre pays est en hausse constante: entre 1990 et 2006, la progression s'est élevée à +24% (et +0,8% entre 2005 et 2006). Depuis 2005, et pour la première fois de son histoire, la Suisse a dû importer davantage d'électricité qu'elle n'en a exporté, idem pour 2006, ce qui signifie que notre pays n'est plus autonome pour son approvisionnement.

<sup>23</sup> BCC 2006-2007, T. II (N° 18), p. 864.

Même si le potentiel d'économie en électricité est loin d'être épuisé et que des efforts doivent être poursuivis dans ce domaine, dans le cadre notamment des programmes de SuissEnergie, il est nécessaire d'augmenter les capacités de production pour répondre à la demande qui ira grandissante, ne serait-ce que du fait de la croissance démographique. Dans ce but, les énergies renouvelables, comme la production hydraulique, sont à privilégier et à promouvoir. Dans son programme de politique énergétique adopté le 14 octobre 2006, le Parti radical suisse a d'ailleurs introduit une disposition dans ce sens: «*La force hydraulique pour la production d'électricité doit être encore développée en termes de capacité.*»

Dans le canton de Vaud, il existe encore un potentiel de production d'électricité d'origine hydraulique, en particulier en construisant des usines-barrages au fil de l'eau sur le Rhône (une moitié serait sur sol vaudois, l'autre en terres valaisannes). Un projet avait été particulièrement étudié durant les années nonante: il s'agit de l'usine-barrage de Bex-Massongex, pour laquelle, au début de 1997, la Compagnie vaudoise d'électricité (dès fin 1997: Romande Energie) avait présenté aux Autorités cantonales vaudoises une demande de concession. Le potentiel de production de cette usine au fil de l'eau, d'une puissance de 22 MW, est de près de 100 GWh par année (soit 0,2% de la production d'électricité en Suisse), permettant d'alimenter 30'000 ménages en électricité. Ce projet était resté dans les tiroirs car jugé non prioritaire à l'époque. A ce jour, la concession n'est toujours pas attribuée.

Il existe une deuxième possibilité d'installation de barrage à Illarsaz, de même potentiel. Au total, ces deux barrages pourront donc fournir de l'électricité pour 60'000 ménages; leur production représente 0,5% de la totalité d'électricité produite en Suisse.

La Ville de Lausanne, qui comprend non seulement les SIL, mais détient également 20% des actions d'EOS (Energie Ouest-Suisse) et, avec le Canton et d'autres Communes, plus de 50% des actions de la Romande Energie, peut donc influencer sur les investissements de production électrique. Compte tenu des besoins en électricité actuels et à venir et de la nécessité d'encourager les énergies renouvelables, nous demandons, par ce postulat, qu'une étude d'opportunité soit réalisée sur le potentiel de production d'électricité d'origine hydraulique et le type d'investisseur et de financement à adopter: Romande Energie, EOS ou les SIL en partenariat avec d'autres investisseurs privés, visant à l'obtention des concessions pour les deux usines-barrages à Bex-Massongex et à Illarsaz en vue de leur réalisation.

Nous demandons que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

*Discussion préalable*

**M. Gilles Meystre (LE):** – Je ne demande pas de renvoi en commission, ce sujet est suffisamment consensuel pour être traité directement par la Municipalité.

**La présidente:** – Est-ce aussi l'avis du Conseil communal ou y a-t-il des avis opposés?

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts):** – Je demande que ce postulat soit renvoyé en commission.

**La présidente:** – La demande est-elle soutenue par cinq personnes? C'est le cas. Il y a renvoi en commission.

Je propose que nous fassions la pause jusqu'à 20 h 30. Nous prendrons ensuite les urgences de la Municipalité. Le Bureau est prié de se retrouver à droite, près des cuisines, nous avons deux ou trois points à discuter.

La séance est levée à 20 h.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16